

CONCORDANCES DE LA FAMILLE LEXICALE DE « FRATERNITÉ » DANS LES *ŒUVRES* DE ROBESPIERRE

Lexie	Occurrences	FRN
FRATERNITÉ	56	0,0032

TOME I

ÉLOGE DE GRESSET, texte du manuscrit de l'Académie d'Amiens (1785), p. 88-115

p. 94

Mais, en quittant ceux auxquels il étoit uni par les liens de la FRATERNITÉ, il n'abjura point les sentimens d'amitié qu'il leur avoit voués.

ÉLOGE DE GRESSET, texte de l'édition de 1786, p. 119-147

p. 125

Mais, en quittant ceux auxquels il étoit uni par les liens de la FRATERNITÉ, il n'abjura point les sentimens d'amitié qu'il leur avoit voués.

TOME II : aucune occurrence

TOME III

XCIII- *ROBESPIERRE À LA MUNICIPALITÉ DE MARSEILLE* (Paris, 10 août 1791)

p. 120

MESSIEURS, J'ai reconnu dans votre dernière lettre tout le patriotisme généreux, l'attachement inaltérable aux principes de la Constitution et à la liberté qui vous a mérité la reconnaissance de tous les Français, et qui vous assure pour jamais les sentiments profonds d'estime et de FRATERNITÉ que je vous ai voué.

CXVII – *ROBESPIERRE À L'AUTEUR DU COURRIER DES 83 DÉPARTEMENTS* (23 janvier 1792)

p. 136

Je viens de remplir un devoir de FRATERNITÉ et de satisfaire mon cœur ; il me reste une dette encore plus sacrée à acquitter envers la patrie.

CCXVIII – *LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC À LEVASSEUR (DE LA SARTHE) REPRÉSENTANT DANS L'OISE* (Paris, 13 octobre 1793)

p. 194

salut, amitié et FRATERNITÉ.

CCXXI - *LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC À SIMOND ET DUMAZ, REPRÉSENTANTS À L'ARMÉE DES ALPES, DANS LE MONT-BLANC* (Paris, 13 octobre 1793)

p. 195

Salut, attachement et FRATERNITÉ.

CCCXIII - *LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC À GOULY, REPRÉSENTANT DANS L'AIN ET EN SAÔNE-ET-LOIRE, À BOURG* (Paris, 19 nivôse an II, 8 janvier 1794)

p. 241

Salut et FRATERNITÉ.

CCCXIV - *LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC À ALBITTE, REPRÉSENTANT DU PEUPLE À COMMUNE AFFRANCHIE* (Paris, 19 nivôse an II, 8 janvier 1794)

p. 241

Salut et FRATERNITÉ.

CCCXV - *LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC À PETITJEAN, REPRÉSENTANT À L'ARMÉE DES ALPES À GRENOBLE* (Paris, 19 nivôse)

p. 242

Salut et FRATERNITÉ.

TOME III – APPENDICE : aucune occurrence

TOME IV – *LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION*

N° 8 (5 juillet 1792)

p. 248, *AUX AMIS DE LA CONSTITUTION SUR LES CIRCONSTANCES ACTUELLES*, du mois de mars 1792, p. 244-253

Proclamons solennellement dans toutes les langues, les principes sacrés, sur lesquels reposent notre constitution, la garantie de la FRATERNITÉ, que nous avons jurée à toutes les nations.

N° 9 (14 juillet 1792)

p. 274, *OPINION DE J. M. COLLOT-D'HERBOIS. SUR LES COUPABLES DÉMARCHES DU GÉNÉRAL LAFAYETTE*, p. 262-274 *

Que, sans cesse tourmenté par elles, tu les entends avec effroi te crier: « Citoyen indigne et cruel! homme féroce! tu as fait rougir de sang cette terre sacrée, où des hommes libres s'étoient jurés union, fédération, FRATERNITÉ ! Eh bien! frémis ; de ce sang versé, des ossemens de tant de citoyens massacrés, naîtront d'innombrables légions; chaque fois qu'elles seront rassemblées, ton souvenir sera repoussé avec horreur, et ton nom livré aux malédictions de tous les peuples ».

TOME V – LETTRES À SES COMMETTANS

Deuxième série

N° 3 (25 janvier 1793)

p. 228, *À PROPOS DE L'EXÉCUTION DU ROI ET DU MEURTRE DE LE PELETIER*, p. 226-229

Bientôt les fédérés de tous les départemens et le peuple de Paris, réunis sur la place du Carrouzel, avec les officiers municipaux et toutes les autorités constituées de cette grande cité, dans une fête patriotique, ordonnée sur-le-champ, par l'enthousiasme de la liberté, présentèrent une de ces scènes

ravissantes, où le civisme et la FRATERNITÉ, où toutes les passions tendres et courageuses triomphent à-la-fois, et dont les français libres, ont donné le premier exemple au monde.

N° 5 (5 février 1793)

p. 272-273, *EXAMEN DE LA SITUATION APRÈS LA DÉCLARATION DE GUERRE À L'ANGLETERRE*, p. 265-273
D'après ces données, la saine politique doit nous conseiller, ce me semble, de commencer par renverser l'empire stathoudérien, de concert avec le parti qui lui est opposé, de publier nos principes de liberté, de FRATERNITÉ universelle, et de laisser, au surplus, la nation batave, maîtresse de délibérer sur la nouvelle constitution qu'elle voudra se donner, en nous contentant de l'éclairer par nos instructions et par nos exemples, et de faire avec elle une alliance solide et utile aux deux peuples.

p. 278, *SUR LE PROJET D'ECONOMAT NATIONAL ET SUR LES MOYENS D'APPROVISIONNER LES ARMES, PAR P.F.N. FABRE D'EGLANTINES, DÉPUTÉ À LA CONVENTION NATIONALE DE FRANCE PAR LE DÉPARTEMENT DE PARIS*, p. 274-282 *

Je disois aussi, en voyant la division départementale : voilà l'agilité rendue aux membres de l'état ; voilà la source de nos moyens ouverte ; les voilà tracés les canaux par où doivent couler la force, la richesse, la liberté et la FRATERNITÉ nationales.

N° 6 (15-20 février 1793)

p. 293, *OBSERVATIONS SUR LE PLAN D'ORGANISATION DE L'ARMÉE, PROPOSÉ PAR DUBOIS-CRANCÉ AU NOM DU COMITÉ MILITAIRE*, p. 292-296 *

La FRATERNITÉ, le patriotisme, voilà la morale, la religion, la base de la discipline de l'armée.

N° 7 (fin de février 1793)

p. 315, *TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE*, p. 307-320

Le maire de Paris invite, par une lettre, la Convention nationale, au nom de la commune, à envoyer une députation, pour assister à l'inauguration de l'arbre de la FRATERNITÉ et de la liberté, que les citoyens armés arrivés des autres départemens réunis au peuple de Paris, doivent planter solennellement sur la place du Carrouzel.

N° 9 (25-31 mars 1793)

p. 342, *SUR LES TROUBLES DE PARIS*, p. 340-345

Quel spectacle que cette fête civique, où ils plantèrent l'arbre de la FRATERNITÉ; et où, en présence des députés de la Convention nationale et de toutes les autorités constituées de cette cité, ils jurèrent à leurs frères de Paris, une amitié éternelle, et à tous les tyrans et à tous les intrigans une haine implacable.

TOME VI

Séance du 21 septembre 1789

CONTRE LE VETO ROYAL, p. 86-95

p. 88, *Dire [...] contre le veto royal, soit absolu, soit suspensif*

Dès qu'une fois on sera pénétré de ce principe ; dès qu'une fois on croira fermement à l'égalité des hommes, au lien sacré de la FRATERNITÉ qui doit les unir, à la dignité de la nature humaine, alors on cessera de calomnier le Peuple dans l'Assemblée du Peuple ;

Séance du 15 mai 1790

SUR L'ATTRIBUTION AU ROI DU DROIT DE PAIX ET DE GUERRE, p. 356-362

p. 359, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 136, p. 550 ; *Bulletin de l'Assemblée nationale*, n° 284, p. 15-16 ; *Courrier d'Avignon*, n° 123, p. 497-498

Par exemple, si vous manifestiez aux nations que suivant des principes bien différens de ceux qui ont fait les malheurs des peuples, la nation Française, contente d'être libre, ne veut s'engager dans aucune guerre, et veut vivre avec toutes les nations dans cette FRATERNITÉ qu'avoit commandée la nature.

p. 360-361, *Mercur de France*, 22 mai 1790, p. 291 **

et supposons qu'au lieu de montrer une grande loyauté, en accordant des subsides et en autorisant des armemens, on se renfermât dans les principes sacrés de n'entrer dans aucune guerre et de vivre avec toutes les Nations dans cette FRATERNITÉ recommandée par la nature, il en a tiré cette conclusion que toutes les Nations auroient intérêt de protéger la Nation Française, parce que c'est de la France que doit partir la liberté et le bonheur de l'Univers.

Séance du 18 novembre 1790 (soir)

SUR LA PÉTITION DES AVIGNONNAIS POUR LEUR RÉUNION À LA FRANCE, p. 585-608

p. 592-593, *Discours [...] sur la pétition du peuple Avignonois*

c'est en vain que toutes les gardes nationales françaises des départemens voisins, confédérées avec eux, mettent au rang des premiers devoirs du civisme et de la FRATERNITÉ, celui de les défendre contre les ennemis communs de la liberté ; on ne veut rien voir de tout cela ; et on scrute froidement les procès-verbaux, pour y découvrir, s'il est possible, ce qu'on appelle un défaut de forme, et on observe gravement qu'ils ne portent pas le nombre des personnes qui ont assisté aux assemblées, sans songer que les intérêts des Nations et la vérité ne sont pas soumis à ces subtilités du barreau, et que, par la même raison, on annulleroit presque tous les décrets de l'Assemblée nationale.

SAC

Séance du 5 décembre 1790

SUR L'ADMISSION DE TOUS LES CITOYENS DANS LA GARDE NATIONALE, p. 612-655

p. 626, *Discours sur l'organisation des gardes nationales [...]*

Voyez comme par-tout, à la place de l'esprit de domination ou de servitude naissent les sentimens de l'égalité, de la FRATERNITÉ, de la confiance, et toutes les vertus douces et généreuses qu'ils doivent nécessairement enfanter.

p. 643

XVI. Elles porteront sur leur poitrine ces mots gravés : LE PEUPLE FRANÇAIS, et au-dessous: LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ. Les mêmes mots seront inscrits sur leurs drapeaux, qui porteront les trois couleurs de la nation.

p. 647, *Courier de Provence*, t. XIII, p. 114-120 (février 1791) **

Il propose qu'elles portent sur leur poitrine ces mots gravés : LE PEUPLE FRANÇOIS, et au-dessous : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ . Il propose que les mêmes mots soient inscrits sur les drapeaux qui porteront les trois couleurs de la nation.

TOME VII

Séance du 23 avril 1791 (soir)

SUR LA LETTRE DU ROI AUX AMBASSADEURS, p. 253-256

p. 254, *La Bouche de Fer*, suppl. au n° 48, p. 254 *

La lettre du roi adressée aux cours étrangères, a occasionné un de ces enthousiasmes dont les François seuls sont capables. Tous vouloient aller lui témoigner l'impression que cette heureuse FRATERNITÉ faisoit naître ; mais Robertspierre a retenu ce premier mouvement.

Séance du 27 avril 1791, 2^e intervention

SUR L'ORGANISATION DES GARDES NATIONALES

SUR L'ADMISSION DANS LA GARDE NATIONALE DES CITOYENS DOMICILIÉS, p. 261-277

p. 266, *Journal des Etats Généraux, ou Journal Logographique*, t. XXIV, p. 495

Voyez comme par-tout, à la place de domination et de servitude, naissent les sentiments d'égalité, de FRATERNITÉ, de confiance et toutes ces vertus douces et généreuses qu'ils doivent nécessairement enfanter ; voyez encore combien dans ce système les moyens d'exécution sont simples et faciles.

Séance du 28 avril 1791 (suite), 1^{re} intervention

SUR L'ORGANISATION DES GARDES NATIONALES (suite), p. 282-293

p. 283, *Le Point du Jour*, t. XXI, n° 660, p. 474

Disons d'abord que tant que nous entretiendrons des troupes de ligne proportionnées ou supérieures à celles des autres nations de l'Europe, nos gardes nationales ne pourront être employées aux mêmes fonctions, que dans des périls extrêmes de l'Etat, que dans des conjonctures extraordinaires, qui seront bien rares, si nous persistons et surtout si nous contenons sévèrement notre gouvernement dans les principes de justice et de FRATERNITÉ, que nous avons annoncés aux autres peuples de l'Europe.

SAC

Séance du 21 juin 1791

SUR LES MESURES À PRENDRE APRÈS LA FUITE DU ROI, p. 517-528

p. 520, *Discours de M. Robespierre*

On proposera une transaction avec les émigrans, paix éternelle, amnistie, FRATERNITÉ.

TOME VIII

Séance du 2 janvier 1792

DISCOURS DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE SUR LA GUERRE PRONONCÉ À LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA CONSTITUTION, LE 2 JANVIER 1792, L'AN QUATRIÈME DE LA RÉVOLUTION, p. 74-94

p. 81

Je croirai aussi remplir un devoir de FRATERNITÉ, autant que de civisme, en expliquant librement mon opinion sur toutes les questions qui intéressent la patrie et ses représentans ;

Séance du 20 janvier 1792

SUR LA GUERRE (suite), p. 128-132

p. 129, *Journal débats et corresp. Sté Amis de la Constitution*, n° 131, p. 1

En cédant à l'invitation de M. Dusaulx, je n'ai fait que me livrer à l'impulsion de mon cœur, j'ai donné ce que je devais à l'aveu et à la FRATERNITÉ et au sentiment profond que j'ai d'un homme qui jouit de la plus grande considération et qui doit rendre les plus grands services à la patrie ; je prouverai à M. Brissot combien je lui suis attaché.

p. 130 (2), *Le Courrier des LXXXIII départements*, n° 22, p. 345 ; *Les Révolutions de Paris*, suppl. au n° 132

Aussitôt M. Robespierre monte à la tribune, et dit : Je viens de céder à ma sensibilité et de remplir un devoir de FRATERNITÉ ; il me reste un devoir encore plus sacré à acquitter envers la patrie, le sentiment impérieux qui m'attache à elle renferme l'amour de tous mes concitoyens et de tous mes frères ; mais toutes mes affections particulières sont subordonnées à l'intérêt sacré de la patrie et de l'humanité. [...] Je saurai concilier, dans cette discussion, les sentimens de FRATERNITÉ que j'ai voués à M. Brissot avec ce qu'exige le bien public

p. 131, *L'Ami des Citoyens*, n° 32, p. 506 *

Ainsi l'amour-propre a fait place sur le champ à des sentimens de paix et de FRATERNITÉ, qui sont le caractère des vrais citoyens.

Séance du 25 janvier 1792

SUR LA GUERRE (suite), p. 132-153

p. 148, *Troisième discours sur la guerre* [...]

L'union et la FRATERNITÉ régnoient, le mot de guerre civile excitoit le rire ; aujourd'hui elle nous présente son visage hideux, et la trahison tend ses pièges autour de nous.

Séance du 10 février 1792

SUR LES MOYENS DE SAUVER LA PATRIE, p. 157-190

p. 163, *Discours* [...] *sur les moyens de sauver l'Etat et la Liberté* [...]

les citoyens armés de chaque département se réunissent le 1^{er} mars, par les députés qu'ils auront librement choisis, dans le chef-lieu de département ; que là, au milieu des fêtes toutes populaires qu'ordonneront le patriotisme et la FRATERNITÉ, ils renouvellent, dans un saint transport, ce serment qui semble avoir fait place à de froides formules, inventées par le machiavélisme, LA LIBERTÉ OU LA MORT.

p. 164

Elle régnoit cette paix désirée, lorsque sans être entouré de bayonnettes, un peuple immense hâtoit, par ses travaux volontaires, les préparatifs de la fédération, et présentoit le ravissant spectacle de la joie, de la liberté, de l'ordre, de la FRATERNITÉ dans ce même champ que quelque tems après vous avez couvert des ombres de la mort ;

Séance du 6 avril 1792

SUR LES SOLDATS DE CHATEAUVIEUX, p. 250-256

p. 254, *Le Thermomètre du jour*, n° 99, p. 60

que les chars triomphaux, les pompes, les devises, n'étoient que des accessoires assez indifférens à une fête dont les principaux attraits doivent être la franchise, la FRATERNITÉ et le patriotisme.

TOME IX

Séance du 25 septembre 1792

SUR L'INCULPATION DE DICTATURE, p. 13-27

p. 19, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 270, p. 1145

Paris est l'arène où j'ai soutenu ces combats politiques contre mes détracteurs ; ce n'est donc point à Paris qu'on peut en imposer sur mon compte ; car là on assiste aux délibérations de l'Assemblée Nationale, aux décrets des sociétés patriotiques ; mais il n'en est pas de même dans les

départemens ; et vous, Représentans du peuple, qui devez apporter ici des sentiments de FRATERNITÉ pour vos collègues, c'est vous que j'adjure de m'écouter...

Séance du 5 novembre 1792

RÉPONSE À L'ACCUSATION DE LOUVET, p. 77-104

p. 96, *Réponse à l'accusation de J.-B. Louvet*

Tandis qu'on discutait cette question à la commune, les membres nommés pour composer le directoire, viennent lui jurer FRATERNITÉ, et lui déclarer qu'il ne veulent prendre d'autre titre que celui de commission administrative.

Séance du 24 avril 1793, 1^{re} intervention

SUR LA NOUVELLE DÉCLARATION DES DROITS, p. 459-471

p. 463, *Discours imprimé par ordre de la Convention nationale*

Le comité a encore absolument oublié de rappeler les devoirs de FRATERNITÉ qui unissent tous les hommes et toutes les nations, et leurs droits à une mutuelle assistance, il paroît avoir ignoré les bases de l'éternelle alliance des peuples contre les tyrans ;

SALE

Séance du 24 mai 1793

SUR KELLERMANN ET CONTRE LA FORMATION D'UNE GARDE POUR LA CONVENTION, p. 519-524

p. 524, *Courrier des départemens*, t. VIII, n° 27, p. 440 *

On sait que Robespierre appelle aristocrates les citoyens qui ont secoué le joug des factieux, et qui ont juré le respect des loix, des personnes et des propriétés : aussi Marseille est-elle souverainement aristocrate, sans en excepter les sections de la butte des Moulins, de 792, et de la FRATERNITÉ.

Séance du 23 juin 1793, 2^e intervention

CONTRE LA PRÉSENTATION DE LA PÉTITION JACQUES ROUX, p. 588-589

p. 588-589, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 177, p. 763

Livrons-nous aux sentimens consolateurs qu'elles inspirent, livrons-nous à l'achèvement de la Constitution ; que ce grand ouvrage ne soit interrompu par aucun intérêt particulier. Ce jour est une fête nationale et tandis que le peuple jure la FRATERNITÉ universelle, travaillons ici à son bonheur.

p. 589, *Correspondance politique de Paris et des Départemens*, n° 7. p. 4

Que ce jour soit entièrement consacré au peuple ; tandis qu'il se porte au Champ de Mars pour se livrer aux embrassemens de la FRATERNITÉ, ne perdons pas un seul instant, et ne désesparons pas qu'après avoir mis la dernière main à l'acte constitutionnel.

Séance du 25 juin 1793, 1^{re} intervention

CONTRE JACQUES ROUX, p. 593-594

p. 594, (en note) *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 179, p. 772 *

Un membre a observé qu'il fallait bien distinguer les sublimes élans de Paris et le spectacle de vertu et de FRATERNITÉ qu'il vient de donner, et ne pas les confondre avec ces expressions étrangères qui ont souillé une pétition dont le motif semblaient populaire, mais qui, au fond, était incendiaire.

SALE

Séance du 28 juin 1793

CONTRE JACQUES ROUX ET POUR DES MESURES DE SALUT PUBLIC, p. 600-604

p. 601, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 441, p. 3-4 ; *Journal de la Montagne*, n° 30, p. 134

Tous les citoyens éclairés savent que le seul moyen de maintenir la République est de maintenir l'unité, le lien d'union et de FRATERNITÉ des citoyens de cette grande cité.

TOME X

Séance du 27 brumaire an II (7 novembre 1793)

RAPPORT SUR LA SITUATION POLITIQUE E LA RÉPUBLIQUE, p. 167-188

p. 175, *Rapport [...] sur la situation politique de la République*

Il a résolu non-seulement de faire cesser les causes des justes griefs que ce peuple estimable peut avoir, mais de lui prouver, par tous les moyens qui peuvent se concilier avec la défense de notre liberté, les sentimens de bienveillance & de FRATERNITÉ dont la nation française est animée envers les autres peuples, & sur-tout envers ceux que leur caractère rend dignes de son alliance.

p. 184, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 60, p. 241

Il a résolu non seulement d'en faire cesser les causes, mais de prouver aux Cantons suisses, par tous les moyens qui peuvent se concilier avec la défense de notre liberté, les sentiments de bienveillance et de FRATERNITÉ dont le peuple français est animé envers les autres nations, et particulièrement envers celles que leur caractère rend dignes de son alliance.

Séance du 18 floréal an II (7 mai 1794)

SUR LES RAPPORTS DES IDÉES RELIGIEUSES ET MORALES [...], p. 442-465

p. 457, *Rapport imprimé par ordre de la Convention nationale*

Le véritable prêtre de l'Être suprême, c'est la Nature ; son temple, l'univers ; son culte, la vertu ; ses fêtes, la joie d'un grand peuple rassemblé sous ses yeux pour resserrer les doux nœuds de la FRATERNITÉ universelle, et pour lui présenter l'hommage des cœurs sensibles et purs.

p. 459, *Rapport imprimé par ordre de la Convention nationale*

un système de fêtes nationales bien entendu, seroit à la fois le plus doux lien de FRATERNITÉ et le plus puissant moyen de régénération.

SALE

Séance du 28 messidor an II (16 juillet 1794), 3° intervention

CONTRE LES BANQUETS PATRIOTIQUES, p. 530-535

p. 534 (4), *Journal de la Montagne*, t. III, n° 88, p. 674 et al.

Il ne faut pas que l'aristocratie puisse accuser la Convention de ne pas aimer la FRATERNITÉ, il est donc utile d'exposer, ici, les vérités qui ont été la base de ce sage décret, et de montrer que les aristocrates savent abuser contre nous de nos vertus même : un des secrets les plus dangereux de l'aristocratie, est de faire dans un tems ce qui n'est bon à faire que dans un autre. Voulez-vous que la Révolution n'arrive pas à un terme heureux et désirable, fraternisez avec le crime ; jamais la FRATERNITÉ ne peut exister que pour les amis de la vertu, il n'est pas possible que les gens de bien s'unissent avec leurs ennemis et leurs assassins : étouffons tous les germes de discorde, soyons justes envers tout le monde et même envers le crime, mais prenons garde de nous compromettre par des démarches indiscrettes. La FRATERNITÉ est l'union des cœurs, c'est l'union des principes : le patriote ne peut s'allier qu'à un patriote ; s'il s'unit à d'autres, il perd ses forces au lieu de les augmenter. | Lorsqu'un peuple a établi sa liberté et sa tranquillité sur des lois sages, lorsque ses ennemis sont réduits à l'impuissance de lui nuire, le moment de la FRATERNITÉ est arrivé ; mais tant

qu'il existe des ennemis de la liberté, que les aristocrates fraternisent entre eux, et les patriotes avec les patriotes.

Commune de Paris

Nuit du 9 au 10 Thermidor an II

DERNIERS EFFORTS ET TENTATIVE DE SUICIDE DE ROBESPIERRE, p. 595-601

p. 601, Récit de ce qui s'est passé dans la Maison Commune de Paris, dans la nuit du 9 thermidor, *Journal de Sablier*, n° 1481, du 18 thermidor ; *Gazette historique et politique de la France et de l'Europe*, n° 218, du 18 thermidor) *

Les jeunes orphelins annoncent à la Convention que le citoyen blessé par Robespierre jeune, est soigné parmi eux, et qu'ils se glorifient de remplir à son égard ce devoir de FRATERNITÉ.

TOME XI

LETTRE DE ROBESPIERRE PRÉSIDENT DES AMIS DE LA CONSTITUTION DE PARIS À CEUX DE CHERBOURG, 7 mai 1790, p. 303

Je suis, avec une cordiale FRATERNITÉ, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

AUTRES TEXTES

ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA CONSTITUTION SÉANTE AUX JACOBINS DE PARIS AUX SOCIÉTÉS AFFILIÉES SUR LES ÉVÉNEMENTS DU CHAMP DE MARS (17 Juillet 1791)

p. 76

Frères et amis, répandez dans toutes les contrées que vous habitez cet esprit de paix et de FRATERNITÉ, cet amour du peuple, ce respect pour les droits des hommes, sans lequel il n'y a ni justice, ni mœurs publiques, ni patriotisme, ni liberté, ni bonheur.

Lexie	Occurrences	FRN
FRÈRE	171	0,0098

TOME I

DISCOURS ADRESSÉ A MESSIEURS DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE METZ (août 1784), p. 20-47

p. 35 (2)

quelle autorité le FRÈRE a-t-il pour corriger le FRÈRE?

p. 41

combien de fois la haine ou la cupidité d'un pere injuste, d'une marâtre cruelle, d'un FRERE jaloux, d'une perfide épouse ne sont-ils pas le seul crime des malheureux sur qui l'on cherche à appesantir le bras de l'autorité!

DISCOURS ADRESSÉ À MESSIEURS DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE METZ, édition du 1785 – notes des p. 20-

47 et appendices I, II, III, p. 48-63

p. 50

nous sentons que la jalousie d'un FRÈRE ambitieux, la haine d'une marâtre cruelle, les intrigues d'une perfide épouse, peuvent faire quelquefois tout le crime du malheureux contre qui l'on conspire au pied du Trône :

ŒUVRES POÉTIQUES DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE, p. 215-246

p. 220 *

A toi Robespierre, | A toi FRÈRE Leducq.

p. 240, *La coupe vide*

Je veux vider mon verre. | Pour l'avènement | D'un FRÈRE charmant, | On ne saurait mieux faire.

TOME II

LES PLAIDOYERS PRONONCÉS DEVANT LE CONSEIL D'ARTOIS

POUR JEAN-BAPTISTE, LOUIS ET PAUL ALEXANDRE, PIERRE DELACROIX ET MARIE ALEXANDRE, SA FEMME, p. 100-101

p. 100

par un testament en date du 8 janvier 1782, il avait, ainsi que nous le verrons plus loin, institué pour légataires les enfants de son FRÈRE qui avaient embrassé comme lui la religion réformée, à l'exclusion de ses autres neveux Jean-Baptiste, Louis et Paul Alexandre et de sa nièce Marie-Elisabeth Alexandre, épouse de M^e Delacroix, notaire à Pas.

MÉMOIRE À CONSULTER ET CONSULTATION, p. 111-121

p. 113

Il ne réussit que trop bien à l'égard de la veuve et des enfants de Paul de Beugny, son FRÈRE : l'indigne mère qui devoit les affermir dans la foi, leur donna l'exemple de l'apostasie.

p. 114

C'est dans ces sentiments que Jean Baptiste de Beugny a fait, le 8 janvier dernier, un testament, par lequel il dispose de tous ses biens libres en faveur des enfants de feu Paul de Beugny, son FRÈRE, et de Marie-Joseph Regnault, qu'il avoit rendu Protestans, à l'exclusion de tous ses autres neveux et de la nièce qui avoient persévéré dans la Religion Catholique et Romaine et il meurt dans son erreur.

p. 115

Il attire dans son erreur Marie-Joseph Regnault et les enfants de Paul François de Beugny, son FRÈRE.

MÉMOIRE POUR FRANÇOIS DÉTEUF, p. 234-272

p. 236

Il attribuoit en partie les mépris de Clémence, à sa famille, et sur-tout à François Déteuf, son FRÈRE ; il médite contre eux une horrible vengeance.

p. 237 (2)

mais à qui imputera-t-il ce vol? au FRÈRE de Clémence, au FRÈRE de l'ingrate aux pieds de laquelle il

s'est en vain humilié :

p. 240

Qui est-ce qui a osé accuser Déteuf de ce crime dans d'autres lettres adressées au FRÈRE de ce dernier, à son père et à plusieurs de ses parents ? Dom Brongniard.

p. 255, *Annexe I – Requête de François Deteuf*

il osa imputer hautement ce vol au FRÈRE de celle qu'il avoit voulu déshonorer.

p. 257

Qui est ce qui a osé accuser Détoeuf de ce crime dans d'autres lettres adressées à son FRÈRE, à son père et à plusieurs de ses parents ? Dom Brongniard.

p. 263

Si la discipline monastique à laquelle il étoit soumis avoit été maintenue à Anchin dans toute sa vigueur, [s'il] eut trouvé dans ses supérieurs la vigilance et la sévérité que leurs fonctions leur imposaient, il ne seroit point parvenu à cet excès de dépravation, il ne seroit point devenu un séducteur et un calomniateur, il n'auroit point formé l'abominable complot de perdre l'innocence pour punir le FRÈRE de la résistance que la soeur opposoit à ses désirs criminels et pour couvrir les dissipations auxquelles ses excès l'avoient entraîné.

ANNEXE II, MÉMOIRE JUSTIFICATIF DE DOM BRONGNIARD, p. 266-272

p. 272

qu'y aiant fait une réponse pour les juges et le public, remise le 4 novembre, elle n'ait parvenu à mon FRÈRE que le 20, par des causes inconnues de moi, tems auquel, vu l'arrêt de décharge du voleur, on ne pou voit plus l'appeler de ce nom ni faire imprimer.

TOME III

XXX – *ROBESPIERRE À BUISSART* (1^{er} mai 1790)

p. 71

Je vous envoie une lettre pour mon FRÈRE.

LXXVII – *ROBESPIERRE À LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA CONSTITUTION DE VERSAILLES* (Paris, le 13 juin 1791)

p. 112

Je veux toujours me regarder comme leur concitoien, leur FRÈRE, leur défenseur.

LXXXIV – *ROBESPIERRE À LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA CONSTITUTION D'ARRAS* (Paris, juillet 1791)

p. 116

Je suis votre FRÈRE, je suis votre concitoïen ;

CIX – *ROBESPIERRE À DUPLAY* (Arras, le 17 novembre 1791)

p. 129

FRÈRE et ami, j'ai reçu avec reconnaissance la nouvelle marque d'intérêt et d'amitié que vous me donnez par votre dernière lettre.

CCLIII - *LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC À ANDRÉ DUMONT, REPRÉSENTANT DANS LA SOMME ET L'OISE* (Paris, 14 brumaire an II, 4 novembre 1793)

p. 211

Robert, son FRÈRE, fermier du même Sainte-Foy, près la ci-devant abbaye de St-Martin ;

TOME III – APPENDICE

X - *ROBESPIERRE AU CLUB DES AMIS DE LA CONSTITUTION D'AVIGNON* (6 ou 16 février 1791)

p. 21

quiconque saura apprécier la liberté et les Avignonnais sentira vivement cette vérité. Elle est gravée dans mon coeur aussi profondément que l'attachement avec lequel je suis, messieurs, votre FRÈRE et ami.

TOME IV : aucune occurrence

TOME V – LETTRES À SES COMMETTANS

Première série

N° 4 (30 septembre 1792)

p. 53, *SUITE DU TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE* (30 septembre), p. 52-55

Il est à observer que les quartiers incendiés contenoient la maison du maire, de son FRÈRE, député à la Convention nationale, l'église, le presbitère, les maisons des plus riches particuliers de l'endroit et les fermes les plus considérables.

N° 7 (29 novembre 1792)

p. 97, *RÉPONSE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE À JÉRÔME PETION*, p. 97-115

Quelle est, mon cher Pétion, l'instabilité des choses humaines, puisque vous, naguère, mon FRÈRE d'armes et en même tems le plus paisible de tous les hommes, vous vous déclarez subitement le plus ardent de mes accusateurs ?

N° 10 (21 décembre 1792)

p. 146 (3), *DEUXIÈME LETTRE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE EN RÉPONSE AU SECOND DISCOURS DE JÉRÔME PETION*, p. 140-159

Vous en donnez pour unique preuve la nomination de mon FRÈRE. [...] Pour mon FRÈRE, il étoit connu des patriotes de Paris et des Jacobins, qui avoient été témoins de son civisme ; [...] et fût-ce vrai qu'on eût compté, parmi les garans de son incorruptibilité, la fidélité de son FRÈRE à la cause du peuple, faudroit-il en conclure avec vous que ce choix fut le fruit de la cabale, et que l'assemblée électorale, la plus pure qui ait encore existé parmi nous, étoit un ramos d'intrigans et d'imbéciles ?

Deuxième série

N° 4 (30 janvier 1793)

p. 261, *TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTIONS NATIONALE. JUGEMENT DE LOUIS CAPET*, p. 246-264

L'assassin s'échappe au même instant avec ses complices. Lepelletier demandoit qu'on ne les

poursuivit pas ; on le transporta, foible et couvert de sang, chez son FRÈRE, à la place Vendôme.

TOME VI

Séance du 2 janvier 1790

SUR LES DETENUS PAR LETTRE DE CACHET, p. 176-177

p. 176-177 , *Journal des Etats généraux* (Le Hodey), t. VII, p. 227-228 **

Il s'est appuyé sur ce qu'un FRÈRE d'une maison de force de l'Artois lui avoit dit que parce qu'il avoit paru compatir aux peines des prisonniers, les supérieurs vouloient l'en punir et qu'il n'étoit échappé aux traits de leur cruauté que par sa fuite <...>

Séance du 5 août 1790

SUR LE TRIBUNAL DE FAMILLE, p. 502-503

p. 503 (2), *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 218, p. 889

Premièrement vous voulez que le FRÈRE, plaidant contre son FRÈRE soit jugé comme les autres Citoyens, vous voulez que le jugement soit également impartial, et l'institution qu'on vous propose renferme tous les germes de la partialité ;

TOME VII

Séance du 5 avril 1791

SUR LES INÉGALITÉS DANS LES SUCCESSIONS, p. 181-194

p. 183 (2), *Le Point du Jour*, t. XXI, n° 634, p. 60

Voyez ces procès éternels dont il est le germe inépuisable ; voyez ces viles manoeuvres et ces lâches artifices par lesquels l'avidité s'efforce de conquérir la prédilection et l'hérédité paternelles; voyez les enfants immolés à d'autres enfans : voyez la cruelle opulence d'un FRÈRE insultant à l'indigence de son FRÈRE ; et les tourmens de l'envie et les fureurs de la vengeance remplacer les deux sentimens de la nature et les charmes de la paix domestique.

p. 188 (2), *Gazette Nationale ou Le Moniteur Universel*, n° 97, p. 396-397

voyez l'opulence d'un FRÈRE insultant à la misère d'un autre FRÈRE.

p. 189 (2), *Courier Français*, n° 37, p. 283; *Journal du Soir* (Beaulieu), 1791, n° 95, p. 3; *Le Législateur Français*, 6 avril 1791, p. 6

Si nous consultons la nature, elle nous dira que les hommes sont tous égaux à ses yeux, et qu'un FRÈRE a autant de droit qu'un autre FRÈRE, au partage égal d'un patrimoine commun.

Séance du 14 juillet 1791

SUR L'INVOLABILITÉ ROYALE, 1^e intervention

SUR L'ADOPTION DU RAPPORT DES COMITÉS CONCERNANT LA FUIITE DU ROI, p. 553-569

p. 559, *Le Point du Jour*, t. XXIV, n° 736, p. 243; *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 196, p. 811

que le Comité s'explique. Si un roi égorgeait votre fils ou votre FRÈRE, s'il violait votre femme ou votre fille, lui diriez-vous : Sire, vous usez de votre droit, nous vous avons tout permis, ou bien laisseriez-vous le citoyen se venger lui-même ?

Séance du 15 juillet 1791

SUR LE JUGEMENT DE MONSIEUR, COMPLICE DU ROI, p. 575-579

p. 576 (2), *Journal des Etats Généraux ou journal Logographique*, t. XXX. p. 44

Je demande aux comités, je demande aux plus zélés partisans de leur système, de quel droit on excepte dans le décret les personnes qui ne sont point inviolables, je veux dire Monsieur, FRÈRE du roi. | J'entends autour de moi des personnes qui m'arrêtent et me disent : quelles sont vos preuves contre le FRÈRE du roi ?

p. 577 (2)

peut-on dire qu'il y a des indices plus forts de la complicité de la fuite du roi contre plusieurs de ceux qui sont dénoncés par les comités, que contre le FRÈRE du roi ? | Y a-t-il de plus forts indices contre les trois gardes-du-corps qui ont suivi le roi, et qui n'ont fait qu'accompagner leur maître, qu'il n'y en a contre *Monsieur*, FRÈRE du roi, dont la fuite a été combinée avec la sienne dans les pays étrangers, dans le sein de nos ennemis ?

p. 578, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 198, p. 818

c'est, que tous les coupables du délit dont vous venez de vous occuper, qui ne sont pas le roi, soient dénoncés, que quelques personnes soupçonnées d'être les complices, et qui ne sont pas inviolables, telles que le FRÈRE du roi, par exemple, soient poursuivies.

p. 578, *Gazette de Paris*, 19 juillet 1791 **

Il vouloit de plus, que Monsieur, FRÈRE du Roi, fût mis en cause.

p. 579, *Le Courrier des LXXXIII départemens*, n° 16, p. 268 **

M. Robespierre a demandé qu'on fit le procès au FRÈRE de Louis XVI.

TOME VIII

Séance du 5 octobre 1791, 1^{ère} intervention

SUR LES SOCIÉTÉS PATRIOTIQUES, p. 14-15

p. 14 (2) *, *La Rocambole des Journaux*, t. II, p. 283

FRÈRE *Robespierre* a lu ensuite une longue et très longue instruction, destinée aux sections affiliées, au sujet du Décret du 29 Septembre *sur les clubs*. Cette instruction éclore du cerveau républicain du FRÈRE Péthion, a pour objet d'établir que le décret du 29 n'a porté aucune atteinte à l'existence des Sociétés jacobites, et que si elles ne peuvent pas prêcher collectivement *le plus saint des devoirs*, elles le feront individuellement, jusqu'à ce que mort s'ensuive, *amen*.

Séance du 28 novembre 1791, 1^{ère} intervention

SUR SON ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE, À TITRE EXTRAORDINAIRE, p. 23-24

p. 23 *, *La Rocambole des Journaux*, n° 417, p. 521

C'étoit le généralissime de la bande, son créateur, son Dieu, et le Doge *in fieri* de la République, FRÈRE *Robespierre*.

2^e intervention : *SUR LES PROJETS DE DÉCRET CONTRE LES CRIMES DE LÈSE-NATION*, p. 24-26

p. 25, *La Rocambole des Journaux*, n° 47, p. 523

Le projet de décret du Révérend *Dubois dégrassé* est en somme, dans nos principes, sauf la correction que voici, le très-honoré FRÈRE y fait *concourrir l'Assemblée Nationale avec le Roi* ;

Séance du 9 décembre 1791, 1^{ère} intervention

SUR LA PÉTITION DU DIRECTOIRE DU DÉPARTEMENT, p. 31-35

p. 35, *La Rocambole des Journaux*, n° 50, p. 571

Oui, s'écria FRÈRE Robespierre, la Nation commence à être fatiguée de ce charlatanisme qui ne laisse apercevoir que des intrigues, des conspirations, des parjures :

Séance du 12 décembre 1791

SUR LA GUERRE, p. 39-43

p. 42 *, *La Rocambole des Journaux*, n° 51, p. 587

FRÈRE *Dubois décrassé* résumant sa lourde diatribe est d'avis d'ordonner aux 83 Départemens de se munir de piques de neuf pieds de long, d'en armer 30 mille hommes, et de les lâcher sur les émigrés pour les dissiper et les détruire ;

Séance du 14 décembre 1791, 2^e intervention

SUR LA GUERRE, p. 43-45

p. 45 *, *La Rocambole des Journaux*, n° 51, p. 588

FRÈRE *Biauzat* veut exhorter les Jacquets à ne point se méfier des intentions du Roi ;

Séance du 18 décembre 1791, 2^e intervention

SUR LA GUERRE (suite), p. 46-67

p. 66 *, *La Rocambole des Journaux*, n° 52, p. 605

FRÈRE *Ræderer* s'extasie à son aspect ;

p. 67 *

L'opinion contraire du FRÈRE *Sillery* termine le Sabbat.

Séance du 15 janvier 1792

SUR LA POLITIQUE MINISTÉRIELLE, p. 118-120

p. 119 *, *La Rocambole des Journaux*, t. III, n° 6, p. 89

FRÈRE *Doppet* la réitère et conjure l'assistance de se méfier des Ministres.

p. 121 *

FRÈRE *Verrière*, leur interprète, demande que l'*Illiade* de ce malheur soit gravée en lettres d'or sur une pierre de la Bastille ;

Séance du 18 janvier 1792

SUR LES AFFAIRES DU COMTAT VENAISIN ET LES INTRIGUES DA LA COUR, p. 121-128

p. 127 *, *La Rocambole des Journaux*, n° 7, p. 102

mais FRÈRE *Rouillé* le calme, monte à la tribune, sonne le tocsin de la guerre et défie mons. *Robespierre* de prouver qu'il ne faille point la faire au plus vite ;

p. 128 (2) *

Oh ça, *Robespierre*, reprend FRÈRE *Louvet*, convenez que jusqu'à présent vous avez assez déraisonné, et pour mieux lui en faire sentir le ridicule, extravagant à son tour, il dit : [...] mais *Louvet* alla à *Robespierre* et lui dit : FRÈRE, vois donc l'abyme, touche-le du doigt ;

Séance du 19 mars 1792, 1^{ère} intervention

SUR UNE INTERVENTION DU DUMOURIEZ, p. 221-224

p. 222, *Journal débats et corresp., Sté Amis de la Constitution*, n° 163, p. 2 ; *Le Cosmopolite*, n° 97, p. 379

D'après cela, je déclare à M. Dumourier, qu'il ne trouvera aucun ennemi parmi les membres de cette société, mais bien des appuis et des défenseurs aussi long-tems que par des preuves éclatantes de patriotisme, et sur-tout par des services réels rendus au peuple et à la patrie, il prouvera comme il l'a annoncé par des pronostics heureux, qu'il était le FRÈRE des bons citoyens et le défenseur zélé du peuple.

p. 223 **, *La Semaine politique et littéraire*, n° 15, p. 28

il avoua qu'il ne croyait pas impossible qu'un ministre fût vraiment citoyen, et si M. Dumourier, dit-il, continue comme il a commencé, je lui déclare qu'il trouvera dans chacun de nous un FRÈRE et un défenseur.

p. 223 *, *La Rocambole des journaux*, n° 25, p. 394

Pour mieux guérir FRÈRE *Dumourier* des vapeurs de l'orgueil, le général *Robespierre* lui déclare qu'il est fermement résolu à lui refuser tout espèce d'éloges, jusqu'à ce qu'il ait réduit à zéro les ennemis armés contre les Jacquets, et les conjurés qui dirigent le Gouvernement, malgré l'expulsion des Minisitres ;

p. 224, *Chronique de Paris*, n° 81 , p. 322

Je ne crois pas impossible qu'un ministre soit vraiment citoyen, et si M. Dumourier continue comme il a commencé, je lui déclare qu'il trouvera dans chacun de nous un FRÈRE et un défenseur.

Séance du 6 mai 1792, 1^{ère} intervention

CONTRE L'ABBÉ DANJOU ET SA PROPOSITION D'UN CHANGEMENT DE DYNASTIE, p. 335-337

p. 337 *, *La Rocambole des journaux*, n° 13, p. 210

Sous la clochette de FRÈRE le Cointre.

Séance du 13 juillet 1792, 1^{ère} intervention

SUR LA LEVÉE DE LA SUSPENSION DE PÉTION, p. 396-398

p. 397 *, *La Rocambole des Journaux*, n° 6, p. 89

Et les caverniers attroupés le lendemain 13 célèbrent par des hurlemens effroyables le triomphe de FRÈRE *Pet-honi*, dépendu par leurs majestés législatives.

Séance du 20 juillet 1792, 2^e intervention

SUR LA NOMINATION DE DÉFENSEURS OFFICIEUX POUR UN PATRIOTE PERSÉCUTÉ, p. 402-403

p. 403 (2) *, *La Rocambole des Journaux*, n° 7, p. 108

L'insigne cavernier est interrompu par un petit chaffouin, qui annonce l'arrestation du FRÈRE *Fodt*, faite dans la nuit par la police correctionnelle : [...] Les frérots *Terrasson* et *Dufourny* sont chargés de tirer FRÈRE *Fort* des griffes de la justice <...>

TOME IX

Séance du 29 octobre 1792

SUR LES ACCUSATIONS DE ROLAND ET DE LOUVET, p. 62-75

p. 74 (2) *, *Le Courrier des départemens*, t. I, n° 40, p. 632 et 634

Le FRÈRE de Robespierre paroît à la tribune : « *Je réclame*, dit-il, *que les accusateurs de mon FRÈRE*

soient entendus avant lui <...> »

Séance du 10 avril 1793

CONTRE BRISSOT ET LES GIRONDINS, p. 376-413

p. 395, *Lettre de Robespierre à ses commettans*, n° 10, p. 475 et s.

je vois le victorieux Dumouriez aux pieds de la sœur, et dans une attitude respectueuse en présence du FRÈRE.

SALE

Séance du 24 avril 1793

SUR LA MORT DE LAZOWSKI, p. 472-475

p. 474, *Jal des débats et Correspond <...> Sté des Jacobins*, n° 401, p. 4

Citoyens, connaissez le prix de la liberté, puisqu'il faut tant de crimes pour opprimer ses défenseurs. Pleurez votre FRÈRE.

TOME X

SALE

Séance du 19 brumaire an II (9 novembre 1793), 1^{re} intervention

DÉFENSE DU REPRÉSENTANT DUQUESNOY ET DE LA POLITIQUE GOUVERNAMENTALE, p. 161-165

p. 163 (3), *Journal de la Montagne*, n° 162, p. 1011 et *al.*

On lui [Duquesnoy] reproche d'avoir promu son FRÈRE au grade de général. [...] il aurait pu y ajouter encore que Duquesnoy lui-même refusa le grade qui lui était offert. Que le ministre de la guerre écrivit au député : Vous ne connaissez pas assez votre FRÈRE ; il a plus de talents que vous ne lui en supposez. Si un député avait un FRÈRE qui pût sauver la patrie, pourquoi ne voudrait-on pas qu'il pût le proposer?

p. 164 (2) **, *Journal du soir*, n° 950, p. 4

Ce dernier [Duquesnoy] a fait beaucoup de difficultés au ministre de la guerre sur la nomination de son FRÈRE ; le ministre a été obligé de lui écrire de ne plus insister sur cet article, parce qu'il ne connoissoit pas assez la valeur et le mérite de son propre FRÈRE.

p. 165, *Courrier universel*, 21 brumaire, p. 1

On nous a peint ici le général Duquesnoy comme un homme incapable de remplir la place à laquelle il a été promu, son FRÈRE même a eu la modestie de lui refuser les talents qu'il possède, et ces talents sont si peu équivoques, que dans l'affaire de Maubeuge du 15 et du 16, la colonne qu'il commandoit, a fait des prodiges de valeur, et a contribué, plus qu'aucune autre, à une victoire qui a décidé peut-être du sort de la France.

SALE

Séance du 8 frimaire an II (28 novembre 1793), 2^e intervention

SUR LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE PARTICULIÈREMENT EN MATIÈRE RELIGIEUSE, p. 204-215

p. 205 *, *Journal de la Montagne*, t. II, n° 18, p. 139-148 ; *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 71, p. 286

Cher ami et FRÈRE,

SALE

Séance du 26 frimaire an II (16 décembre 1793), 2^e intervention

CONTRE L'EXCLUSION SYSTÉMATIQUE DES PRÊTRES, p. 258-262

p. 260, *Mercur universel*, t. XXXIV, p. 457-459 ; *Journal historique et politique*, 19 déc., p. 1 ; *Journal de Sablier*, n° 1021, p. 3-4

Le cadet noble est resté parmi nous pour être l'espion de son FRÈRE aîné qui nous combat en Allemagne.

Séance du 23 nivôse an II (12 janvier 1794)

POUR DÉCERNER AU REPRÉSENTANT FABRE (DE L'HÉRAULT), LES HONNEURS DU PANTHÉON, p. 323-325

p. 325, *Rapport imprimé par ordre de la Convention*

Vous avez consolé par le triomphe de son fils une mère pauvre et vertueuse, qui, dans la même chaumière, a élevé d'autres héros dignes du FRÈRE qu'ils ont perdu. De quelle délicieuse émotion ont dû palpiter tous les cœurs maternels !

Fin de nivôse an II

DISCOURS NON PRONONCÉ SUR LA FACTION FABRE D'EGLATINE, p. 326-342

p. 332, *Brouillon de la main de Robespierre*

Fabre a un FRÈRE digne de lui, dont il voulait absolument faire un général ; c'est pour cela qu'à diverses époques il avait courtisé Beurnonville, ensuite intrigué pour faire nommer Alexandre et perdre Bouchotte.

Séance du 9 thermidor an II (27 juillet 1794)

ROBESPIERRE TENTE VAINEMENT D'OBTENIR LA PAROLE, p. 588-595

p. 593 (2) (en note) *, *Journal de Sablier*, n° 1463 (paru le 9 thermidor au soir), n° 1464 (paru le 10 au matin)

Robespierre jeune. Je demande aussi la mort, je veux mourir pour la liberté. Je suis aussi coupable que mon FRÈRE ; [...] *Robespierre* jeune demande à partager le sort de son FRÈRE.

Commune de Paris

Nuit du 9 au 10 Thermidor an II

DERNIERS EFFORTS ET TENTATIVE DE SUICIDE DE ROBESPIERRE, p. 595-601

p. 601 *, *Lettre de H. G. Dulac, au Comité de sûreté générale, 6 frimaire an III*

Ici *Robespierre* l'aîné sembla réfléchir un peu ; il se baissa à l'oreille de son FRÈRE ;

TOME XI

LES PROCÈS DE FRANÇOIS PAGE ET HYACINTHE DUPOND, 1786-1789, p. 49-126

p. 57 (2)

Il [Monsieur Dupond] apprend que son oncle Curé de Vaquerie est mort, depuis 5 à 6 ans ; que son FRÈRE aîné est Procureur au Conseil d'Artois, et que ce FRÈRE, le Sieur Cressent, marchand de fer à Hesdin, et la sœur de ce Sieur Cressent, femme du Sieur Denaux fermier à Fortel, tous trois germains et neveux et nièce du curé de Vaquerie ont partagé entre eux la succession de ce dernier, à laquelle il avait un droit égal aux leurs.

p. 58 (3)

Cependant on déterminait bientôt le sieur Dupond à venir demeurer à Arras, chez son FRÈRE Procureur. [...] Au reste, quelque coupable qu'ait été la conduite du procureur Dupond envers lui, il ne croit pas devoir imputer la principale cause de ses malheurs à ce FRÈRE, qui a toujours passé pour

être plutôt faible que méchant par caractère. | [...] Avant cette époque, le procureur s'était encore approprié personnellement la succession du père, ensuite celle de la mère commune, dont il avait disposé, comme unique héritier, au préjudice de son FRÈRE.

p. 59 (2)

Le Sieur Dupond, fatigué des procédés toujours malhonnêtes et souvent outrageants de cette femme, s'en plaignait à son FRÈRE : [...] le Sr. Dupond insiste ; son FRÈRE lui promet un compte.

p. 60 (2)

le sieur Dupond qui savait que sa belle-sœur ne pouvait jamais avoir tort, au tribunal de ce juge, dédaigne des plaintes inutiles, et lui dit : *mon FRÈRE, je vous avais déjà annoncé que je ne pouvais demeurer ici plus longtemps ; je vais me retirer, et il me faut décidément un compte et un partage <...>* | [...] Opposer à un cousin germain, à un FRÈRE malheureux, une faute de ce genre, commise, 26 ans auparavant, pour lui disputer la portion que la nature lui donne, dans le patrimoine de ses proches, et sa subsistance !

p. 61

Tandis que le sieur Dupond a la bonne foi de croire que ce sera la justice qui prononcera, sur ses droits et sur son sort, la cabale dont j'ai parlé fait présenter une requête au Ministre, sous le nom de son FRÈRE, Procureur, pour demander qu'il soit renfermé dans une maison de force.

p. 62 (5)

après avoir fait son éloge, sans doute, pour qu'on ne doute pas de la vérité des inculpations dont il va charger son FRÈRE, après avoir dit qu'Antoine Dupond, le second des trois frères, dont il ne devait être aucunement question dans cette affaire, a déserté après la bataille de Fontenoy, quoi que cette assertion soit dénuée de toute espèce de fondement, comme je l'ai remarqué plus haut, on raconte que *François-Hyacinthe* (celui dont on sollicite la proscription) *a déserté après le siège de Berg-op-zoom* ; | [...] Son FRÈRE, ajoute-t-on, fût charmé de le revoir. | [...] On suppose ici que le Sr. Dupond, était sans honneur et sans probité, pour peindre son FRÈRE appliqué à lui donner toutes ces vertus : [...] un FRÈRE accorder à son FRÈRE l'honneur de manger à sa table !

p. 63 (3)

il essuie le malheur de reconnaître que l'habitude, devenue une seconde nature, ne corrige pas son FRÈRE, qui, dans l'adolescence, a montré tout ce qu'il devait être toute sa vie. | [...] ce n'était alors que jurements, blasphèmes, insultes, menaces, menaces et insultes, *qui effrayaient son FRÈRE et beaucoup plus encore sa femme* (on veut dire la femme de son FRÈRE, car il n'en avait point).

p. 65 (3)

Je ne conçois pas davantage comment le sieur Dupond pouvait fuir ses parents, puisqu'il demeurerait chez son FRÈRE, qui était bien le plus proche de ses parents, et qu'il aurait dû fuir en effet ; | [...] Dans sa fureur, *il commettait des insultes qui effrayaient son FRÈRE et beaucoup plus encore la femme de son FRÈRE.*

p. 66

« Le suppliant déclare au surplus qu'il soumet l'obtention de la grâce qu'il est forcé de demander, contre un FRÈRE qu'il aime et qu'il voudrait continuer de caresser (la belle âme !) au résultat des instructions que Monseigneur voudra faire prendre, tant à Arras qu'à Hesdin et à l'assemblée des parents qui résident dans la dernière de ces deux villes. »

p. 68 (3)

2° Jean-Baptiste Térouanne, FRÈRE cadet de Jean-Philippe, choix assez bien entendu, puisque enfin cet ascendant que l'habitude des affaires et la facilité de manier la parole donnent ordinairement,

dans une assemblée de cette espèce, à un Avocat aussi expérimenté, que le sieur Térouanne, doit naturellement influencer, d'une manière encore plus particulière, sur l'opinion de son FRÈRE cadet.

3° Le sieur Dupond de Blingel, beau-frère du subdélégué Michaut, étroitement lié, avec les Cressent et le Procureur Dupond celui-ci, qui pendant l'absence de son FRÈRE, s'était emparé seul des successions des père et mère communs avait fait vendre publiquement des maisons situées à Hesdin, qui appartenaient à cette dernière, sans que le sieur de Blingel, alors Procureur syndic de cette ville, fût intervenu, quoique son ministère lui imposât le devoir de veiller dans cette occasion aux intérêts de l'absent ;

p. 69 (2)

Dès le préambule, où le Subdélégué parle, en son nom, il oublie le rôle impartial qui lui est imposé, pour se porter lui-même l'accusateur du sieur Dupond, en le désignant, par la qualité de déserteur (n'oubliez pas qu'il y avait 26 ans qu'il avait déserté, et 20, que cette faute était effacée par l'amnistie) *dont les déportemens ivrogneries et autres excès, dit-il, forcent son FRÈRE à solliciter les ordres nécessaires pour le faire renfermer en maison de force.* | [...] *Ils ont dit qu'ils n'apercevaient rien dans le placet qui ne fût très-vrai et rien de suggéré, et ont ajouté que même le Suppliant aurait dû ne pas oublier de parler des dissipations que ce mauvais sujet fait de l'argent que son FRÈRE n'a jamais cessé de lui donner POUR SES MENUS PLAISIRS.* »

p. 70

Pendant les trois années qu'il avait passées chez son FRÈRE, lui serait-il arrivé *plusieurs fois* de se plaindre amèrement, et avec toute la vivacité qu'on voudra supposer, des hauteurs, des indignes procédés de sa belle-sœur et de la lâche complaisance avec laquelle son faible mari les tolérait ?

p. 71 (3)

on n'aurait pas dû oublier, disent-ils, de parler des dissipations que ce mauvais sujet fait de l'argent que son FRÈRE n'a jamais cessé de lui donner pour ses menus plaisirs. | [...] Le Sieur Jean-Philippe Térouanne a observé, porte le procès-verbal, qu'il était d'autant plus urgent, pour la sûreté des jours du Sieur Dupond procureur, d'enfermer son dit FRÈRE, que, le 8 octobre dernier, avant midi, ledit Louis-Marie-Hyacinthe Dupond est entré, chez lui [Térouanne], paraissant ivre et en colère ; et le trouvant, *seul*, dans son cabinet, il le somma, dans les termes les plus *grossiers*, de lui remettre ses lettres de grâce et ses congés qu'il avait obtenus de différentes couronnes qu'il a servies, et qu'il supposait que son FRÈRE lui avait confiés ;

p. 71-72 (2)

et, sur ce qu'il lui répondit qu'il n'avait pas ces différentes pièces, il se répandit, en invectives, contre son FRÈRE et sa famille, en disant *qu'on voulait le faire mourir de faim*, et ajouta, que puisqu'il ne pouvait pas se faire rendre justice par les voies ordinaires, il allait sur le champ chercher son FRÈRE partout, et que s'il le rencontrait, il se la ferait à lui-même, quand il en devrait être pendu ;

p. 73 (2)

Il avance que Dupond lui a dit, en colère, qu'il allait chercher partout son FRÈRE, pour se faire justice à lui-même de ses propres maux, et qu'en même temps, il est sorti furieux, de chez lui. [...] c'est que, loin d'avoir insulté son FRÈRE, il l'a vu deux fois, dans la même journée, après l'heure où le Sr. Térouanne place cette conversation, et ne lui a fait que des propositions de paix et de conciliation, qu'il eût acceptées peut-être, sans l'influence de ses sinistres conseillers.

p. 74

cependant c'était, le 12 du même mois de Décembre, que la cause du Sr. Dupond contre son FRÈRE, le Sr. Denaux et le Sr. Cressent, devait être plaidée, en vertu de l'Ordonnance que les Officiers municipaux d'Hesdin avaient rendue, sur leur requête d'appel.

p. 78

c'est en vain que, rassemblant ses forces, ranimées, par le désespoir, il vient à bout de saisir le plus acharné de ses bourreaux, et tâche de se faire, quelque temps, du corps même de ce dernier, un rempart, contre les coups qui l'accablaient, il succombe bientôt, et, tandis qu'un autre FRÈRE étouffe sa voix, avec un mouchoir, l'un d'eux, nommé *Agathon*, lui plonge son couteau, dans la cuisse, et les autres continuent d'assouvir leur rage, sur son corps meurtri et ensanglanté, jusqu'à ce qu'ils le voient, sans mouvement, et presque sans vie ;

p. 81 (3)

et les mêmes personnages qui en avaient fait l'instrument de leurs passions, songeaient à envahir encore sa succession, à laquelle son malheureux FRÈRE était appelé, seul, par la nature et par la loi. [...] C'est là, c'est au sein de cette famille, à laquelle il avait sacrifié son FRÈRE et sa vertu, qu'il fit un testament, daté, du 2 octobre 1784, trois jours, avant sa mort, auquel le fameux Téroouanne, n'a pas caché qu'il avait présidé comme conseil. Il substitue tous ses biens, en faveur des enfants du Sr. Cressent, ces neveux chéris de sa femme, et, dans le cas où son FRÈRE ne voudrait pas respecter cette substitution, il institue ces mêmes personnes, ses légataires universels des biens dont il peut disposer ;

p. 82-83

et en attendant il assure qu'il ne peut se dispenser de poursuivre son interdiction, *parce qu'il a des intérêts à démêler avec lui, relativement au testament de son FRÈRE, Procureur, et autres objets.*

p. 84

mais seulement *quatre Bons fils*, que l'on désigne, savoir *le FRÈRE Supérieur et trois autres frères, de ceux, dit-on, qui l'approchaient le plus souvent.*

p. 85 (2)

On informe et on entend uniquement, exclusivement *le FRÈRE Caron, alors Supérieur des Bons-fils d'Armentières, et trois autres frères.* | [...] Apprenez que, parmi les Échevins d'Armentières, il y avait un médecin, nommé Drolès, attaché en cette qualité à la maison des Bons-fils, et qui, de plus, avait épousé la nièce du FRÈRE Ange, que je vous ferai connaître bientôt, pour le plus audacieux de tous les imposteurs.

p. 85-86

un médecin soudoyé par les Bons-fils et étroitement uni avec le FRÈRE Ange, ne pouvait-il pas tre un commissaire très scrupuleux ?

p. 86 (5)

je ne vois que le neveu du FRÈRE Ange, le médecin et le serviteur des Bons-fils, l'homme enfin adopté par la confiance de mes persécuteurs. | [...] Écoutez donc, 1° le FRÈRE Augustin Caron, alors supérieur. | [...] Le FRÈRE Allard Wallard dit : | [...] Le FRÈRE Policarpe « que [...] | [...] Le FRÈRE Bertin Bamberg « que [...]

p. 87

mais c'est une atrocité envers un malheureux, détenu depuis si longtemps dans la plus étroite captivité, qui ignorant tout ce qui intéressait sa destinée, tout jusqu'à la mort de son FRÈRE, ne pouvant soupçonner que l'on s'occupait à le faire interdire, dans le temps où on le tenait dans les fers, demanda vainement, avec instances, qu'on lui apprît le motif de la cérémonie nouvelle dont il était l'objet.

p. 90 (2)

à quoi le déposant répliqua qu'il ne serait pas étonnant que ledit Dupond eut eu quelques

emportements, que se voyant enfermé et privé de la succession de son FRÈRE, et ne pouvant avoir aucun compte de ses revenus, il se fût livré à quelques vivacités ; | [...] que le déposant n'ayant pas regardé ces différentes productions comme suffisantes pour déterminer son avis sur l'interdiction dudit Dupond, avait fait différentes représentations ; entr'autres avait demandé *l'exhibition du testament du sieur Dupond, FRÈRE dud. Hyacinthe* ;

p. 91 (2)

elle est adressée au Procureur Dupond, par le FRÈRE Ange, cet oncle du commissaire Drolès, que j'ai promis de vous faire connaître, la voici. | [...] Votre très humble et très obéissant serviteur, le FRÈRE Ange de Keracle.

p. 92

lisez seulement la déposition faite au Bailliage d'Hesdin, par ce même FRÈRE Ange, sur le même homme dont il vient de tracer cet horrible portrait et confrontez-la avec sa lettre.

p. 92 (en note)

Il est bon d'observer que ce Monsieur Wallart, pour qui le FRÈRE Ange témoigne tant de vénération, était un père de famille, qui, après avoir dissipé, toute sa fortune, sans pitié pour sa femme et pour ses enfants, se trouvait là, je ne sais pourquoi ;

p. 93 (6)

QU'UN JOUR IL JETA DU TABAC AU NEZ DU FRÈRE SUPÉRIEUR ET DU FRÈRE HILARION, mort depuis ; | [...] Oh ! un jour il jeta du tabac au nez du FRÈRE Supérieur et du FRÈRE Hilarion. | [...] quand le FRÈRE Ange écrivait la lettre, Dupond, captif paraissait perdu sans ressource ; [...] et le FRÈRE Ange, bien sûr, à ce qu'il croyait du secret et de l'impunité, donnait une libre carrière à son imagination.

p. 93-94

et le FRÈRE Ange, qui d'ailleurs n'était plus excité par l'intérêt de conserver une proie, voyait bien que, rendant témoignage dans une information juridique, il eut été trop dangereux de provoquer sa juste indignation, en répétant, à la face des tribunaux, des impostures grossières, bonnes tout au plus à consigner, dans des libelles ténébreux, destinés pour des complices.

p. 94 (4)

peut-être même verrez-vous, dès ce moment, les calomnies du FRÈRE Ange, employées à l'un des usages auxquels elles étaient destinées il ne s'agit que d'essuyer la lecture d'une nouvelle épître, relative au sieur Dupond, écrite au fameux Michaut, Subdélégué à Hesdin, par le sieur Lagache, Subdélégué à Lille, dans le département duquel se trouvait la maison d'Armentières. | [...] je vois *par votre dernière lettre*, qu'il a infiniment d'obligation à M. son FRÈRE, dont je conçois la meilleure opinion, *d'après tout le bien que vous m'en mandez* : | [...] J'ai l'honneur de vous renvoyer la lettre du FRÈRE Ange, avec celle que le prisonnier a écrite à Monsieur son FRÈRE ;

p. 94 (en note)

Au reste, quand le FRÈRE Ange dit qu'il ne connaît pas personnellement le sieur Dupont, il ment ;

p. 95 (5)

il voyait par les yeux du sieur Michaut, que le sieur Dupond *avait toutes les obligations du monde, à Monsieur son FRÈRE*, qui l'avait fait emprisonner, et déjà il rafoyait de ce FRÈRE *dont il concevait la meilleure opinion, d'après tout le bien que M. Michaut lui en mandait*. | [...] Mais avez-vous remarqué, qu'au même endroit, où le sieur Lagache lui rend ses actions de grâces, il lui annonce, qu'il lui *renvoie la lettre de FRÈRE Ange* ? Le sieur Michaut lui avait donc envoyé la lettre du FRÈRE Ange, pour l'éclairer ! [...] La lettre du FRÈRE, dont je vous ai parlé, est du 21 mai 1779, celle du

sieur Lagache, du 25 du même mois, postérieure par conséquent de quatre jours, à la première ;

p. 95-96

ainsi, dès le moment où le sieur Lagache eut demandé des renseignements au sieur Michaut, sur le compte du prisonnier, vite, on avait fait écrire la diatribe, par le FRÈRE Ange, et le sieur Michaut s'était empressé de l'envoyer à son confrère, qui ne manquait pas de la renvoyer au Subdélégué d'Hesdin, jaloux de conserver à ses bons amis le titre précieux, qui devait leur être utile encore, en d'autres occasions.

p. 96 (2)

Avez-vous remarqué qu'il lui renvoie, en même temps, *une lettre du sieur Dupond à Monsieur son FRÈRE* ? Ainsi les lettres que cet infortuné écrivait à son FRÈRE, pour réveiller, dans son âme, les sentiments de la nature, étouffés par l'influence de ceux qui l'obsédaient, étaient livrées au fidèle Michaut, qui s'efforçait de les faire servir au système d'oppression, dont il était le protecteur.

p. 97

S'il en eût été doué, au temps où il écrivait la lettre dont je parle, mes malheurs auraient fini beaucoup plus tôt, et je n'aurais point à gémir aujourd'hui, sur la funeste prévention qu'il manifeste si clairement, dans cette lettre même lorsque, se portant lui-même garant des intentions secrètes de ces suppôts de la violence, il répète après eux, ce propos grossièrement artificieux, consigné dans la lettre du FRÈRE Ange, *qu'ils ne demandaient pas mieux que d'être débarrassés du sieur Dupont* :

p. 98 (2)

C'est au sujet de ce testament, que la Dame Cressent écrivait la lettre dont je vais parler, à une Dame de la Combe, demeurante à Montreuil, cousine germaine des frères Dupond, qui, à ce titre, en supposant que le Procureur voulut déshériter son FRÈRE, devait naturellement être préférée aux enfants de la Dame Cressent, plus éloignés, qu'elle, d'un degré. | [...] Sur la surprise que j'ai témoignée, à la lecture du testament, que vous n'y étiez pas reprise, sa femme n'a répondu que M. Dupond *savait, à n'en pas douter, que M. Delacombe avait travaillé à faire élargir son FRÈRE, et que c'était en quelque façon le soupçonner de l'avoir fait enfermer trop légèrement, et ce, à la persuasion des personnes qui n'avaient d'autre intérêt que de l'aider à manger son bien, et le mettre dans le cas de déshonorer sa famille.*

p. 102

Réduits à la nécessité de les communiquer, ils attendent au moins la veille de l'audience, pour signifier des copies indéchiffrables, 1° du placet présenté au ministre et du procès-verbal de l'assemblée convoquée jadis, pour obtenir la lettre de cachet, 2° de la procédure relative à l'interdiction, à laquelle ils joignirent la lettre du FRÈRE Ange et celle du sieur Lagache, avec l'attention de ne point communiquer les différentes lettres des Bons-fils, produites dans l'assemblée des parens appelés pour provoquer l'interdiction, et soustraites ensuite aux regards des juges par qui ils l'avaient fait prononcer.

RÉPONSE DE M. DE ROBESPIERRE À M. LE CONTRÔLEUR GÉNÉRAL DES FINANCES, 28 avril 1790, p. 311-314

p. 311 *

On me marque (me dites-vous) que vous avez écrit à M. Moreau, chanoine de Paris, FRÈRE d'un brasseur de la paroisse de Long, contre lequel il a été fait le 13 (sic) Février dernier un procès verbal faute d'exercice, une lettre que le chanoine a eu l'indiscrétion de montrer à tout le monde, et qu'on m'annonce comme pleine de déclamations contre les droits de la Régie générale et contre les employés, et produisant dans le peuple un effet incendiaire.

ADRESSE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE AUX FRANÇAIS, juillet 1791, p. 347-376

p. 357

Ils m'ont presque accusé de rébellion, parce qu'à la fin de cette discussion, dans un moment où la proposition de mettre en cause le FRÈRE du roi fugitif était repoussée par leurs cris, j'ai déclaré que si tous les principes étaient méconnus, je protestais que les droits de la nation restaient dans toute leur force.

LES NOTES DE ROBESPIERRE CONTRE LES DANTONISTES, p. 419-449

p. 423 (en note)

Son loué dans les lettres de Dumouriez.

AUTRES TEXTES

MÉMOIRE POUR LE SIEUR ROCARD (mai 1788), p. 502-572

p. 563 *

M. de Fautrasse, que tu connois, et FRÈRE du Chevalier, Capitaine de Vaisseau, en est du nombre.

MÉMOIRE POUR DUQUENOI (décembre 1786), p. 353-407

p. 372

Le second, c'est qu'en 1778, il s'étoit chargé de recevoir pour moi le prix de plusieurs ventes publiques que je fis faire après la mort de mon FRÈRE.

Lexie	Occurrences	FRN
FRÈRES	219	0,0126

TOME I

ÉLOGE DE LA ROSE, p. 185-194

p. 188

parmi les Romains les deux Scipions, Lucullus, Horace, Virgile, Cicéron et surtout Titus, Trajan, Antonin, Marc Aurèle, enfin Charlemagne, Charles V, Saint-Louis, Louis XII, Henri IV, Chaulieu, Catinat, Corneille, Fénelon, Vauban, Massillon, Condé chez les François : voilà, Monsieur, une partie de ceux que nous comptons parmi nos FRÈRES.

p. 191 (2)

Aussi notre premier soin fut d'ouvrir le livre sacré qu'elle avoit déposé entre nos mains : quelle fut notre joie quand nous lûmes dans ces archives immortelles les noms de tous les hommes illustres qui existent de nos jours chez les différentes nations de l'Europe qui pour devenir nos FRÈRES n'attendoient que l'expédition de nos diplômes, quand nous vîmes que ceux mêmes des siècles passés y étoient inscrits comme membres de cette divine société qui embrasse tous les grands hommes présens, passés et futurs. | [...] parce qu'ils [les dieux] ont prévu que vous étiez capable d'aimer vos FRÈRES autant que vous leur serez cher ;

p. 192

et connoissez surtout votre bonheur, et méritez-le de plus en plus par votre zèle à répondre aux volontés du ciel et à observer ses commandements, aimez la rose, aimez vos FRÈRES, ces deux préceptes renferment toute la loi.

p. 193 (2)

d'abord une des plus précieuses prérogatives d'un Rosali, cest que sa maîtresse ne peut jamais lui être infidèle ; il n'est pas moins sûr de la constance de ses amis ; du moins en trouve-t-il toujours dans ses FRÈRES ; [...] Telle est notre destinée dans cette vie : mais lorsque nous serons parvenus au terme que les arrêts du destin ont marqué à notre séjour sur la terre, alors vainqueurs de la mort même, nous serons transportés sur un nuage brillant dans l'Elysée, où nous irons rejoindre nos illustres FRÈRES, Anacréon, Chaulieu, Trajan, Marc-Aurèle, et tous les demi-dieux qui ont fait la gloire du nom Rosali.

p. 194

C'est le bonheur que je vous souhaite. Tel est le bonheur qui vous attend si, fidèle à la grâce de votre vocation, vous vous montrez toujours zélé à remplir les engagements sacrés qu'elle vous impose : en deux mots aimez la rose, aimez vos FRÈRES ;

ŒUVRES POÉTIQUES DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE, p. 215-246

p. 220-221

on l'accueille surtout parce qu'on a prévu qu'il était capable d'*aimer ses FRÈRES* autant qu'il leur soiait cher et parce qu'il s'était toujours montré humain, sensible id *juste*.

p. 234 (2)

Mais lorsqu'admis à nos mystères, | Je vous vois, le verre à la main. | Assis au nombre de mes FRÈRES, | Animer ce charmant festin, | Quand votre cœur joyeux présage | Nos jeux et nos aimables soins, | Je vous aime encore davantage | Et ne vous admire pas moins. | [...] Des guirlandes qui nous sont chères
| Aimez donc aussi les appas, | Et, dès cet instant, à vos FRÈRES | Ouvrez votre cœur et vos bras.

TOME II

MÉMOIRE À CONSULTER POUR JEAN-BAPTISTE DE BEUGNY, p. 111-121

p. 113 *

Que nos Prêtres sont des idolâtres, qui adorent un morceau de pain, et l'offrent à l'adoration du peuple », et renonçant en même temps à la Religion et à l'humanité, il se livre aux transports du fanatisme qui l'entraîne, et s'écrie « *Qu'il ne reconnoît point pour ses FRÈRES des hommes qui tombent dans l'idolâtrie* »

p. 115 *

brise, autant qu'il est en lui, les liens qui l'attachent à tous les hommes qui croient en la Religion Romaine, en déclarant *Qu'il ne les connoit point pour « ses FRÈRES »*;

POUR ANTOINE THÉODORE HYTE

p. 321 (2) *

La Cour jugeant en dernier ressort en vertu de l'attribution contenue en l'article dix de l'édit du mois de novembre mil sept cent soixante-quatorze et au nombre de plus de sept juges avant faire droit,

ordonne à la partie de Derobespierre de rapporter preuve dans le mois pardevant M^e Gosse Conseiller que le contract dont il s'agit a été passé au cabaret, qu'elle était ivre lors de la passation d'icelui, que la partie de Delegorgue et ses FRÈRES ont profité de l'état d'ivresse où ils l'avaient plongé par leurs obsessions, pour la faire consentir aud. contract, que le lendemain elle était encore ivre lorsque les FRÈRES de lad. partie de Delegorgue l'ont conduit chez le curé de Bapaume et qu'ils l'avoient enivré à cet effet, circonstances et dépendances, lad. partie de Delegorgue admise en preuve contraire dans le même délai.

TOME III

XVII – ROBESPIERRE À BUISSART (23 juillet 1789)

p. 45

Le lendemain du jour où nous avons reçu du château des réponses si satisfaisantes, le Roi vint tout à coup à l'Assemblée nationale, sans gardes, accompagné de ses deux FRÈRES, lui déclarer qu'il se fioit à elle et qu'il venoit invoquer ses conseils dans la crise funeste, où se trouvait l'Etat.

LIII-ROBESPIERRE AUX ADMINISTRATEURS DE LA VILLE D'AVIGNON

p. 97

Et quelle contrée nous en offrira, si ce n'est la vôtre ! Si Rome donnoit le droit de cité aux peuples qu'elle avoit vaincues, pourquoi repousserions-nous des FRÈRES, vainqueurs comme nous du despotisme et destinés à combattre avec nous pour la conservation de la liberté commune ?

LXIII - ROBESPIERRE À LA SAC DE VERSAILLES

p. 102

FRÈRES et Amis, | Votre zèle pour la propagation des vérités utiles et de l'esprit public vous donne des droits à la reconnaissance de la patrie.

CCXXXVI - LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC À L'ARMÉE (4 brumaire an II, 25 octobre 1793)

p. 203

Soldats républicains, les mânes de vos FRÈRES égorgés vous implorent, la gloire vous appelle, la patrie vous regarde, les Représentants de la nation vous encouragent et vous guident.

CCLIII - LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC À ANDRÉ DUMONT, REPRÉSENTANT DANS LA SOMME ET L'OISE (Paris, 14 brumaire an II, 4 novembre 1793)

p. 211

Les FRÈRES Mesliers, agioteurs, demeurant à Chézy, à une lieu du mont St-Martin ;

TOME III – APPENDICE

VIII - ROBESPIERRE AU CLUB DES AMIS DE LA CONSTITUTION D'AVIGNON (Paris, 25 décembre 1790)

p. 16

Ils [les Avignonnais] sont les concitoyens, ils sont les FRÈRES de tous les amis de la justice et de la liberté ; tous les hommes leur doivent secours, attachement, reconnaissance.

p. 17

ce sera aussi, messieurs, d'obtenir des droits à votre estime et d'être regardé par votre amitié, comme l'un de vos concitoyens et de vos FRÈRES.

IX - *ROBESPIERRE À LA MUNICIPALITÉ D'AVIGNON* (3 janvier 1791)

p. 18

Si Rome donnoit le droit de cité aux ennemis qu'elle avoit vaincus, pourquoi repousserions-nous des FRÈRES, vainqueurs, comme nous, du despotisme, destinés à combattre, avec nous, pour la conservation de la liberté commune ?

XV - *LA SAC, SÉANTE AUX JACOBINS DE PARIS, À LA SOCIÉTÉ DE STRASBOURG QUI LUI EST AFFILIÉE* (Paris, le 22 février 1792 l'an II de la liberté)

p. 26

FRÈRES et amis, s'il nous étoit permis de citer notre propre exemple, nous vous dirions que nous sommes sortis victorieux d'une épreuve aussi rude, mais le patriotisme aussi infatigable qu'éclairé que vous avez fait éclater jusqu'ici, prouve que vous êtes faits pour donner l'exemple, et non pour le recevoir.

OBSERVATIONS SUR LES MOYENS DE FAIRE UTILEMENT LA GUERRE, p. 15-27

TOME IV – *LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION*

N° 1 (19 MAI 1792)

p. 21, *OBSERVATIONS SUR LES MOYENS DE FAIRE UTILEMENT LA GUERRE*, p. 15-27

que des cris de douleur répondent à ses discours ; moi, c'est pour les Plébéiens massacrés aux champs de Mons et de Tournai, que mes entrailles s'émeuvent; c'est aux cris des pères et des veuves de nos FRÈRES indignement livrés au fer autrichien, que je mêle mes gemissemens.

N° 3 (31 mai 1792)

p. 85, *CONSIDÉRATIONS SUR L'UNE DES PRINCIPALES CAUSES DE NOS MAUX*, p. 77-99

Vous saviez particulièrement que les actes de violence, reprochés aux prisonniers, n'étoient que les funestes représailles des lâches assassinats, commis par les défenseurs de l'aristocratie et du despotisme papal, dans la personne des auteurs de la révolution, de leurs FRÈRES, de leurs parens, de leurs amis : vous connoissiez les manœuvres employées pour les présenter aux yeux de la France entière, comme des brigands;

p. 105, *ASSEMBLÉE NATIONALE* (séance du dimanche 20 mai 1792), p. 103-107

Le traitement d'un million accordé à chacun des FRÈRES du roi, par les décrets des 20 et 21 décembre 1790, pour l'entretien de leurs maisons réunies à celles de leurs épouses, est et demeure supprimé à compter du 2 février dernier.

p. 106

Les fonctions des trésoriers et administrateurs des maisons des deux FRÈRES du roi sont supprimées, ainsi que les appointemens, gages et rétributions attribuées à leurs charges, à compter du 12 février dernier, conformément à l'article premier du présent décret ;

N° 6 (22-23 juin 1792)

p. 186, *RÉPONSE DE M. ROBESPIERRE, CITOYEN FRANÇAIS À MONSIEUR LAFAYETTE, GÉNÉRAL D'ARMÉE*,

p. 165-190

des citoyens même qui ne prenoient (sic) aucune part à cet acte, des femmes, des enfans, des vieillards, tous périrent sous les coups de leurs FRÈRES, sous les coups des gardes nationales armées pour la défense de la liberté.

N° 8 (5 juillet 1792)

p. 227, *RÉFLEXIONS SUR LA MANIÈRE DONT ON FAIT LA GUERRE*, p. 225-232

Les habitants d'Ypres, de Menin, de Courtrai, non contents de les recevoir, comme des FRÈRES, avec des transports de joie inexprimables, s'étoient empressés de se joindre à eux, pour les aider à se fortifier dans leur nouvelle conquête.

p. 229

Nous avons confié à des nobles le soin de défendre la cause de l'égalité, et à des courtisans celui de combattre leurs FRÈRES, de détrôner les amis et les alliés de leurs maîtres.

N°9 (14 juillet 1792)

p. 256, *AUX FÉDÉRÉS*, p. 255-260

Que nos maisons soient ouvertes à nos FRÈRES, comme nos cœurs ; volons dans leurs bras ; et que les douces étreintes d'une sainte amitié annoncent aux tyrans, que nous ne souffrirons jamais d'autres chaînes.

p. 259

Déjà l'opinion publique a replongé dans le néant, ce héros ridicule, dont les basses intrigues égarèrent les sentimens civiques de nos FRÈRES, et dégradèrent le caractère national.

p. 264, *OPINION DE J. M. COLLOT – D'HERBOIS. SUR LES COUPABLES DÉMARCHES DU GÉNÉRAL LAFAYETTE*, p. 262-274 *

nos craintes auroient été moins vives sur les dangers que courent nos FRÈRES d'armes, et nous n'aurions jamais eu d'inquiétude sur les victoires qui leur sont destinées.

p. 271 *

Notre cause est commune, et la fidélité de nos FRÈRES d'armes est inébranlable. On peut corrompre et séduire les satellites des tyrans ; mais les soldats de la liberté ne sont pas aussi faciles.

p. 273 (2) *

Lafayette, le fils aîné de la liberté ! et nous serions ses FRÈRES ! les FRÈRES de celui qui, le premier dans la grande famille des français régénérés, les a fait égorger les uns par les autres !

p. 274 *

Législateurs, elles doivent déterminer votre justice ; frappez ce nouveau Sylla, et tous les ennemis de la cause du peuple se trouveront sans chef et sans appui. Nous étions tous unis, tous FRÈRES ;

N° 10 (25 juillet 1792)

p. 291, *PÉTITION DES FÉDÉRÉS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE*, p. 287-294

Ce n'est point assez que la nation française soit abaissée au point de faire la guerre aux rebelles de Coblenz ; elle est encore conduite et trahie par eux. Ce sont leurs FRÈRES, leurs alliés qui composent l'état-major de nos armées ;

p. 308-309, *LES CITOYENS RÉUNIS À PARIS, AU MOIS DE JUILLET 1792, AUX FRANÇAIS DES QUATRE-VINGT-TROIS DÉPARTEMENTS*, p. 307-309

nous avons vaincu, si nos FRÈRES de tous les départemens se lèvent tous ensemble, s'ils jurent, comme nous, d'anéantir jusqu'au dernier vestige de l'aristocratie, et de ne plus souffrir, à la tête des armées, de la législation et du gouvernement, ceux contre lesquels nous avons fait la révolution.

p. 309 (3)

Pour nous, nous ne sommes d'aucun parti, nous ne servons aucune faction ; vous le savez, FRÈRES et amis, notre volonté, c'est la volonté générale. | Nos FRÈRES de la capitale ont partagé leur maison et leur pain avec nous, ils partagent nos sentimens, ils partageront nos dangers et notre gloire. | Voilà, FRÈRES et amis, notre position ; voilà notre profession de foi ; voilà la résolution courageuse à laquelle nous nous sommes invariablement arrêtés.

N° 12 (20 août 1792)

p. 364, *DÉTAILS INTÉRESSANS DES ÉVÉNEMENS DU 19 AOÛT ET DES JOURS SUIVANS*, p. 360-366

Les victimes amoncelées des fureurs de la cour, s'offroient de toutes parts aux yeux des citoyens, dans le vaste repaire qu'elle avoit habité, dans tous les lieux qui l'environnoient : les citoyens avoient à pleurer leurs pères, leurs amis, leurs FRÈRES ; mais l'amour de la patrie, l'enthousiasme de la liberté dominoit au-dessus de toutes les affections ;

p. 374, *EXTRAIT DE L'INTERROGATOIRE DE M. DE LALAIN COMMISSAIRE-ORDONNATEUR, EMPLOYÉ AU BUREAU DE LA GUERRE*, p. 374

A répondu que M. Roederer, avec plusieurs officiers du corps municipal avoient harangué les différens corps de troupe, en leur disant qu'il ne falloit point attaquer les citoyens, mais opposer une ferme résistance, si on étoit attaqué, et qu'en ne perdant point de vue qu'il falloit exposer sa vie pour le maintien de la loi et la défense des propriétés, si l'on se trouvoit forcé à répandre le sang, il falloit que ce fût avec tous les ménagemens que des soldats citoyens doivent à des FRÈRES égarés.

p. 375, *PIÈCE TROUVÉE DANS UN DES SECRÉTAIRES DU ROI PAR MM. LES COMMISSAIRES ENVOYÉS AUX THUILERIES IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE*, p. 375-376

il [le ministre de la justice] rappellera d'une manière générale ce qui a été fait, telle, que la proclamation sur les émigrations, la lettre que le roi a déjà écrite aux princes ses FRÈRES ;

TOME V – LETTRES À SES COMMETTANS

Première série

N° 2 (20 octobre 1792)

p. 33, *RÉCIT DE LA SÉANCE DES JACOBINS DU 14 OCTOBRE 1792 : RÉCEPTION DU GÉNÉRAL DUMOURIEZ*, p. 33-36

Le général Dumouriez, après avoir repoussé les prussiens avant de partir pour aller punir l'Autriche et affranchir les belges, est venu visiter ses FRÈRES les jacobins.

p. 36

Les mères dirons, en te montrant à leurs enfans, toi et tes FRÈRES d'armes : « mon fils, voilà ceux qui ont brisé nos fers ; les français sont les bienfaiteurs de l'univers ; mon fils, efforçons-nous de leur ressembler ».

N° 8 (6-7 décembre 1792)

p. 125, *DISCOURS DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE À LA CONVENTION NATIONALE SUR LE PARTI À L'ÉGARD DE LOUIS XVI*, p. 122-126 *

N'est-il pas vrai que nous ne voulons former qu'un peuple de FRÈRES

N° 9 (13 décembre 1792)

p. 133 (2), *EXTRAIT DE LA LETTRE DE DUBOIS CRANCÉ À SES COMMETTANS*, p. 130-135 *

Mes FRÈRES, l'on nous trompe tous ; donc l'on veut nous trahir. | j'en appelé à vos FRÈRES, qu'une intrigue criminelle a tiré de vos départemens, qui sont déjà ici plus de vingt mille cazernés et inutiles, qui s'y ennuiant, malgré les visites fréquentes des députés qui les ont attirés.

Deuxième série

N° 1 (5 janvier 1793)

p. 190, *LETTRÉ DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE À MM. VERGNIAUD, GENSONNÉ, BRISSOT ET GUADET SUR LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE ET SUR LEUR SYSTÈME DE L'APPEL DU JUGEMENT DE LOUIS CAPET*, p. 189-204
congratulez-vous à loisir, comme ces deux FRÈRES dont parle Horace, ou comme ces autres personnages dont parlent Phoedre et La Fontaine, je ne troublerai jamais cette douce volupté que vous procure votre charité mutuelle ;

N° 2 (10 janvier 1793)

p. 217, *OPINION DE CAMILLE DESMOULINS, DÉPUTÉ DE PARIS À LA CONVENTION NATIONALE, SUR LA QUESTION DE L'APPEL AU PEUPLE, DANS LE PROCÈS DE LOUIS XVI*, p. 211-223 *

Ainsi donc cent mille de nos FRÈRES morts n'auront versé leur sang que pour laisser aux aristocrates, le champ libre et la domination des assemblées primaires ?

N° 3 (25 janvier 1793)

p. 227-228, *A PROPOS DE L'EXÉCUTION DU ROI ET DU MEURTRE DE LE PELETIER*, p. 226-229

Ces braves républicains, se réunirent aux jacobins, avec leurs FRÈRES, et accédèrent avec transport à cette sainte alliance de tous les amis de la patrie.

p. 230, *OPINION DE FRANÇOIS-PAUL-NICOLAS ANTHOINE, DÉPISTÉ DU DÉPARTEMENT DE LA MOZELLE, SUR LE JUGEMENT DE LOUIS, CI-DEVANT ROI DES FRANÇAIS*, p. 229-238 *

Il [Louis] laissa dissiper les finances de l'état par sa femme, par ses FRÈRES et par la horde impure dont il ne cessa de s'entourer ;

p. 237

Que ceux de nos collègues, que la faction a trompés et non corrompus, ouvrent enfin les yeux à la vérité ; qu'ils cessent de voir des patriotes où il n'y a que de vils escamoteurs dés places et de l'autorité ; qu'ils cessent de voir un parti d'Orléans ou royaliste où il n'y a que les plus désintéressés défenseurs de la liberté ; qu'ils se réunissent à leurs FRÈRES, à leurs amis ;

N° 4 (30 janvier 1793)

p. 258, *TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTIONS NATIONALE, JUGEMENT DE LOUIS CAPET*, p. 246-264 *

Si je pouvais parler la langue française, je descendrais à votre barre, et au nom de tous mes FRÈRES d'Amérique, je vous présenterois une pétition, pour surseoir à l'exécution de Louis.

p. 259 *

citoyens, ne donnez pas au despote d'Angleterre le plaisir de voir monter sur l'échafaud l'homme qui a aidé à retirer des fers mes FRÈRES chéris d'Amérique.

p. 281, *AMENDEMENT DE MONESTIER*, p. 281-282 *

Après l'avoir entendu dans la Convention nationale, je me suis réuni à mes FRÈRES de la montagne, pour demander cette impression.

N° 6 (15-20 février 1793)

p. 298, *LETTE DE MERLIN, COMMISSAIRE DE LA CONVENTION NATIONALE A UN DÉPUTÉ DU DÉPARTEMENT DE LA MOZELLE*, p. 296-298 *

Après t'avoir répondu sur les objets purement militaires, je dois te dire que nos FRÈRES d'armes ne manquent plus de grand chose dans ce moment, et que cette armée, Mayence et Landau ont des vivres pour le tems nécessaire.

N° 7 (fin de févr. 1793)

p. 308-309, *TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE 23 JANVIER [SUITE] AU 28 DU MÊME MOIS*, p. 307-320

Les hommes à caractère et à principes croyoient que le moment où un de leurs FRÈRES d'armes venoit de tomber sous les coups des assassins royaux, et d'être placé par la nation au temple de la gloire, devoit voir monter au fauteuil un patriote digne de la république dont Lepelletier avoit été le martyr ;

p. 310

Les deux FRÈRES de Michel Lepelletier présentent sa fille, en bas âge, à la Convention nationale.

N° 8 (2-5 mars 1793)

p. 323, *ADRESSE DES AMIS DE LA LIBERTÉ ET DE L'ÉGALITÉ SÉANTE AUX JACOBINS DE PARIS AUX SOCIÉTÉS AFFILIÉES*, p. 323-328

FRÈRES et amis, | Le génie du peuple français plane sur l'univers ;

p. 324

Mais nos conquêtes intérieures sont moins rapides que celles de nos FRÈRES au dehors.

p. 325

Tel est, FRÈRES et amis, le récit fidèle de ce qui vient de se passer à Paris.

p. 327

à ceux qui ont prodigué tant de coupables artifices pour sauver le tyran; à ceux qui ont ouvertement pris sous leur sauve-garde, les émigrés qui infestent aujourd'hui la république, et qui affluent surtout à Paris; à ceux qui, tandis que nous pressions la condamnation de ce même roi conspirateur et parjure, dont ils étoient les avocats, appeloient contre nous, nos FRÈRES des départemens, et désignoient la portion la plus saine de la Convention nationale, à la vengeance de leurs concitoyens ;

N° 9 (6 avril 1793)

p. 342 (2), *SUR LES TROUBLES DE PARIS*, p. 340-345

Ce sont nos FRÈRES d'armes de tous les départemens, qui, réunis au peuple, ont étouffé, dans leurs

embrassemens fraternels, la guerre civile prête à s'allumer. Quel spectacle que cette fête civique, où ils plantèrent l'arbre de la fraternité ; et où, en présence des députés de la Convention nationale et de toutes les autorités constituées de cette cité, ils jurèrent à leurs FRÈRES de Paris, une amitié éternelle, et à tous les tyrans et à tous les intrigans une haine implacable.

p. 354, *COPIE DE LA LETTRE ÉCRITE AUX JACOBINS DE PARIS, PAR LES SANS-CULOTTES DE MANOSQUE, LE 22 MARS 1793, L'AN SECOND DE LA RÉPUBLIQUE*, p. 354-356 *

Votre lettre, FRÈRES et amis, du 8 du courant, a été reçue dans notre société avec le plus vif enthousiasme.

p. 355 (2) *

En vain le patriote par excellence, l'homme vertueux, l'intègre *Rolland* a-t-il fait tous ses efforts pour vous noircir, pour soulever contre vous vos FRÈRES des départemens, le bout d'oreille de ce scélérat a bientôt percé, et on n'a vu dans cet imposteur que le signe du pervers Lafayette. [...] Nous sommes indignés, FRÈRES et amis ; oui, nous sommes indignés de voir dans le sein de la Convention des scélérats, des hommes pervers qui voudroient museler notre liberté.

p. 356, *ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'ÉGALITÉ ET DE LA LIBERTÉ SÉANTE À ARLES, AUX VRAIS REPRÉSENTANS DU PEUPLE* (Arles, ce 23 mars 1793, l'an 2^e de la République), p. 356-357 *

Nos FRÈRES de Marseille ont été les fidèles interprètes de nos sentimens et de nos vœux, lorsqu'ils ont manifesté leur vive indignation au côté droit de la Convention.

p. 357, *COPIE DE LA LETTRE ÉCRITE AUX JACOBINS DE PARIS, PAR LE COMITÉ DE CORRESPONDANCE ET DE SURVEILLANCE DE STRASBOURG, LE 29 MARS, L'AN 2^e DE LA RÉPUBLIQUE, UNE ET INDIVISIBLE*, p. 357-359 *

FRÈRES et amis, | L'Indigne Gorsas continue son bavardage contre-révolutionnaire, nous vous envoyons copie de la lettre que cet archi-scélérat a arraché à notre indignation.

N° 10 (25-30 avril 1793)

p. 363, *DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN PRÉSENTÉE PAR MAXIMILIEN ROBESPIERRE*, p. 360-363

Les hommes de tous les pays sont FRÈRES, et les différens peuples doivent s'entr'aider selon leur pouvoir, comme les citoyens du même état.

Séance du 24 avril 1793, 1^{re} intervention

SUR LA NOUVELLE DÉCLARATION DES DROITS, p. 459-471

TOME VI

Séance du 3 mai 1790

SUR LA RÉORGANISATION DE LA MUNICIPALITÉ DE PARIS, p. 348-352

p. 351 *, *Courier Français*, t.V,n° 125, p. 35

MM. de Mirabeau FRÈRES se sont présentés ensemble à la tribune.

Séance du 22 août 1790

SUR UNE ADRESSE DES HABITANTS DU BÉARN, p. 509-511

p. 509-510, *Le Point du Jour*, t. XII, n° 406. p. 252

Ceux qui ont rédigé cette adresse, n'ont pas fidèlement exprimé le vœu de nos FRÈRES de Béarn ;

Séance du 21 septembre 1790, 1^{re} intervention
SUR UNE PÉTITION DES FRÈRES LAÏS DE ST. FRANÇOIS, p. 544

p. 544 *, *L'Ami du Roi*, n° 115, p. 1

Avant d'y passer cependant on a permis à M. de Robespierre une pétition en faveur de FRÈRES Laïcs de l'ordre de Saint-François qui demandent à être traités comme les pères.

SAC

Séance du 5 décembre 1790

SUR L'ADMISSION DE TOUS LES CITOYENS DANS LA GARDE NATIONALE, p. 612-655

p. 620, *Discours sur l'organisation des gardes nationales*

Gardez-vous sur-tout de créer, dans le sein de cette famille de FRÈRES confédérés pour la même cause, les corps d'élite, des troupes privilégiées, dont l'institution est aussi inutile que contraire à l'objet des gardes nationales.

p. 652, *Correspondance générale des départemens de France*, t. I et II, n° 20, 21, 22, p. 305 et s.
*

Gardez-vous de créer, dans cette famille de FRÈRES confédérés pour la même cause, des troupes privilégiées, dont l'institution est aussi inutile que contraire à l'objet des gardes nationales.

TOME VII

SAC

Séance du 11 avril 1791

SUR L'ALIÉNATION DES MOULINS DE CORBEIL, p. 230-231

p. 230, *Mercur universel*, t. II, p. 233

Il faut des éclaircissements, et vous le devez pour la tranquillité publique ; vous le devez à vos FRÈRES, à vos amis, et la demande de l'ordre du jour ne peut convenir à vos principes : je demande des commissaires.

Séance du 12 mai 1791

SUR LA CONDITION DES HOMMES DE COULEUR LIBRES, p. 346-361

p. 351, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 134, p. 553

Quel est le motif de cette extrême répugnance à partager avec leurs FRÈRES l'exercice de leurs droits politiques ?

p. 361, *Journal universel*, t. XI, p. 6093 *

Mais peu après, M. Robespierre a entrepris, avec la chaleur et le patriotisme qu'on lui connoit, la défense de nos FRÈRES basannés.

SAC

Séance du 13 mai 1791

SUR LA CONDITION DES HOMMES LIBRES DE COULEUR, p. 366-368

p. 366, *Mercur universel*, t. III, p. 328

vous êtes bien fondés à venir nous dire que ces droits existent, lorsque vos FRÈRES, dans une autre partie du monde, en ont été privés par vous ; parce qu'il a plu à l'être suprême de mettre sur leur front une autre couleur, vous les avez privés de ces droits naturels ;

Séance du 15 mai 1791, 1^{re} intervention

SUR LA CONDITION DES HOMMES LIBRES DE COULEUR, p. 368-376

p. 373, *Journal du Soir* (Beaulieu), 1791, n° 134, p. 3; *Le Législateur français*, 16 mai 1791, p. 6 et si on vouloit le bonheur de ses FRÈRES, qu'on m'explique pourquoi on ne peut le laisser faire à d'autres.

SAC DE VERSAILLES

Séance du 20 juin 1791

SUR L'ANNIVERSAIRE DU SERMENT DU JEU DE PAUME, p. 513-514

p. 513, *Journal des Amis de la Constitution de Versailles*, n° 9, p. 10-11 et 15 *
il [Robespierre] venait plutôt s'attendrir avec ses FRÈRES sur cette dure séparation, et se consoler avec eux, en vue du bien général, des sacrifices que la patrie commande impérieusement à ceux qui la servent.

SAC

Séance du 21 juin 1791

SUR LES MESURES À PRENDRE APRÈS LA FUITE DU ROI, p. 517-528

p. 520, *Discours de M. Robespierre*
Pourquoi s'entr'égorger entre FRÈRES qui, tous, veulent être libres? Car Bender et Condé se diront patriotes plus que nous.

SAC

Séance du 16 juillet 1791

SUR LES MENÉES CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES, p. 586-591

p. 591, *La Bouche de Fer*, n° 99, p. 1
Adressons-nous à nos FRÈRES, aux gardes nationales qu'on pourroit égarer, ne permettons pas que l'on sème la division entre les citoyens, — c'est là où ils tendent.

TOME VIII

SAC d'Arras

Séance du 16 octobre 1791

SUR LA SITUATION POLITIQUE, p. 15-19

p. 18, *Journal général du département du Pas-de-Calais*, n° 34, p. 339
L'honorable auroit dû répéter ces paroles vraiment touchantes du meilleur des rois. Puissent-elles être pour tous nos concitoyens le gage de l'union et de la paix ; puissent-elles suivant le vœu du roi éteindre à jamais les dissensions et les haines qui divisent un peuple de FRÈRES et d'amis ;

SAC DE BÉTHUNE

Séance du 23 octobre 1791

p. 20, *Annales patriotiques et littéraires de la France*, n° 764, p. 2169 *
Un de nos FRÈRES, M. de Bael, décoré de l'ordre de Saint-Louis, nous avoit prévenu de l'arrivée, de Robespierre, et tous les habitans volèrent à sa rencontre.

Séance du 28 novembre 1791, 2^e intervention

SUR LES PROJETS DE DÉCRET CONTRE LES CRIMES DE LÈSE-NATION, p. 24-26

p. 25, *La Rocambole des Journaux*, n° 47, p. 523 *

Voilà, poursuit le grand Robespierre, comme il faut parler, sur-tout ne tremblons pas, du courage, mes FRÈRES, et le plus grand mépris pour les tyrans ; telles sont les bases de la liberté.

Séance du 15 janvier 1792

SUR LA POLITIQUE MINISTÉRIELLE, p. 118-120

p. 119, *Journal débats et corresp. Sté Amis de la Constitution*, n° 128, p. 3

mais qu'importe que la main du despotisme de Bouillé s'appesantisse sur ces infortunés soldats qui, armés par le despotisme, n'ont pas voulu lors de l'affaire de Nancy se servir de ces mêmes armes pour égorger leurs FRÈRES et les ont déposées à leurs pieds.

Séance du 18 janvier 1792

SUR LES AFFAIRES DU COMTAT VENAISIN ET LES INTRIGUES DA LA COUR, p. 121-128

p. 126-127, *La Rocambole des Journaux*, n° 7, p. 102

Mes FRÈRES, reprend le général Robespierre, avant que le préopinant eût commencé sa docte harangue, j'avois aussi la rage de parler, car, l'affaire du Comtat et d'Avignon n'est pas affaire de Bibus pour qui, comme moi, connoît le fond du sac ;

p. 127 (2)

il importe de connoître la source des atrocités commises envers nos chers FRÈRES les patriotes d'Avignon : *felix qui polxiit rerum cognoscere causas!* [...] Oui, mes FRÈRES, la majeure partie de ces Commissaires a été le soutien des crimes de l'aristocratie.

Séance du 20 janvier 1792

SUR LA GUERRE (suite), p. 128-132

p. 130, *Le Courrier des LXXXIII départements*, n° 22, p. 345 ; *Les Révolutions de Paris*, suppl. au n° 132

Aussitôt M. Robespierre monte à la tribune, et dit : Je viens de céder à ma sensibilité et de remplir un devoir de fraternité ; il me reste un devoir encore plus sacré à acquitter envers la patrie, le sentiment impérieux qui m'attache à elle renferme l'amour de tous mes concitoyens et de tous mes FRÈRES ; mais toutes mes affections particulières sont subordonnées à l'intérêt sacré de la patrie et de l'humanité.

Séance du 10 février 1792

SUR LES MOYENS DE SAUVER LA PATRIE, p. 157-190

p. 165, *Discours [...] sur les moyens de sauver l'Etat et la Liberté [...]*

O Pétion ! tu es digne de cet honneur, tu es digne de déployer autant d'énergie que de sagesse, dans les dangers qui menacent la patrie, que nous avons défendue ensemble ; viens, sur les tombeaux de nos FRÈRES, confondre nos larmes et nos armes ;

p. 181

et nous sommes réduits à nous battre avec quelques esclaves fugitifs, et à cause d'eux, avec des peuples en qui nous ne devons voir que des FRÈRES !

SAC

Séance du 22 février 1792, 1^{re} intervention

SUR LA SCISSION SURVENUE DANS LA SOCIÉTÉ-SŒUR DE STRASBOURG, p. 199-201

p. 201, *La Rocambole des Journaux*, n° 18, p. 281

<...>FRÈRES et amis, nous sommes désespérés de la défection d'une partie de votre société, c'est tout comme chez nous ;

Séance du 5 mars 1792

SUR LES TROUBLES DU MIDI, p. 214-216

p. 216, *La Rocambole des Journaux*, n° 22, p. 345

Faut-il se laisser mettre aux fers, ou violer la loi qui enchaîne ? ma foi, FRÈRES, le salut public est la loi suprême ; c'est celle que j'invoque.

Séance du 14 mars 1792

SUR L'AFFAIRE D'AVIGNON, p. 219-220

p. 220, *Journal débats et corresp., Sté Amis de la Constitution*, n° 160, p. 4

Or, qu'ont fait les ministres protecteurs de l'aristocratie en quelque lieu qu'elle se trouve, ils ont distingué les assassinats commis par des patriotes pour venger leurs amis, leurs parens et leurs FRÈRES et pour conserver leur liberté.

Séance du 26 mars 1792

SUR LES CIRCONSTANCES ACTUELLES, p. 229-241

p. 230, *Journal débats et corresp., Sté Amis de la Constitution*, n° 167, p. 1

FRÈRES et amis, une conspiration formidable se tramait dès longtemps contre notre liberté et était prête d'éclater.

p. 231

Tel est, FRÈRES et amis, l'objet essentiel des réflexions que nous offrons à votre zèle.

Séance du 28 mars 1792, 2^e intervention

SUR LE PROJET DE DÉCERNER UNE COURONNE À MACHENAUD, LOUSTALOT ET SIMONNEAU, p. 241-246

p. 246, *Journal universel*, n° 859, p. 1455 **

Il a fait aussi la motion expresse que la société signât individuellement une pétition avec les sections de Paris, à l'effet d'inviter la municipalité à jeter, hors de la salle du conseil général de la commune, les bustes de Bailly et Lafayette; ces hommes, disait-il, qui ont encore les mains teintes du sang de leurs FRÈRES égorgés au champ de la fédération, de Lafayette, ajoutait M. de Robespierre, de Lafayette qui, caressant et trompant les deux partis, n'a cessé de conspirer contre la liberté sous le masque d'un patriotisme hypocrite ;

Séance du 6 avril 1792

SUR LES SOLDATS DE CHATEAUVIEUX, p. 250-256

p. 252, *Journal débats et corresp., Sté Amis de la Constitution*, n° 173, p. 2

Quels étaient ceux qui excitaient les clameurs qui ne permettaient pas une seule réflexion dans une discussion dont on voulait que le résultat fût d'égorger nos FRÈRES, et qui m'a empêché de parler moi-même ? Lafayette.

Séance du 13 avril 1792, 4^e intervention

SUR THÉROIGNE DE MÉRICOURT, p. 278

p. 278, *La Rocambole des journaux*, n° 6, p. 102 *

FRÈRES, disent les Députés, cette Diabliesse en falbala, au nom des vénérables *Robespierre, Collot et Santerre*, s'est avisée de former un club, où elle attire trois fois la semaine toutes nos femmes, les engage à des ripailles civiques qui détraquent leur cervelle, et les mettent en pleine insurrection ;

Séance extraordinaire du 14 avril 1792

SUR LES GARDES FRANÇAISES ET LES SOLDATS DE CHATEAUVIEUX, p. 279-281

p. 279, *Journal débats et corresp.*, *Sté Amis de la Constitution*, n° 178, p. 2

Ce serait par des signes, par des emblèmes portés dans la fête de demain par exemple, qu'il eût été convenable de fêter nos FRÈRES morts dans le Rhône, je demande donc à cet égard, que l'on passe à l'ordre du jour.

SAC

Séance du 17 avril 1792, 2^e intervention

SUR LES SOLDATS DE CHATEAUVIEUX (suite), p. 281-285

p. 283-284, *La Rocambole des journaux*, t. IV, n° 7, p. 116

Convenons, FRÈRES, qu'il falloit une révolution aussi bien conditionnée que la nôtre pour voir une telle merveille !

p. 284

C'est néanmoins trop peu d'avoir triomphé de l'aristocratie ; composons, FRÈRES, une histoire de cette brillante fête, en stile *Jacobino-civique*, envoyons-la à tous nos chers et féaux les inculottés de France ;

Séance du 20 avril 1792, 3^e intervention

SUR LA GUERRE ET CONTRE LAFAYETTE, p. 291-294

p. 293, *La Rocambole des journaux*, t. IV, n° 8, p. 134

Et pour cela, il faut faire la guerre, non pas comme les Rois la font, mais d'une certaine manière <...> la <...> vous m'entendez bien, FRÈRES, une guerre comme le peuple la fait.

Séance du 6 mai 1792, 1^{re} intervention

CONTRE L'ABBÉ DANJOU ET SA PROPOSITION D'UN CHANGEMENT DE DYNASTIE, p. 335-337

p. 337, *La Rocambole des journaux*, n° 13, p. 210

L'abbé d'*Anjou* ou d'*Anonjou*, qui lors de la scission nous a plantés là le premier, pour passer aux feuillans. *Ergo, mes FRÈRES*, qu'il soit sur le champ déjacoibinisé, dégradé et chassé.

Séance du 10 mai 1792, 2^e intervention

SUR L'ADMISSION DES SEULS CITOYENS AYANT PAYÉ LEURS CONTRIBUTIONS, p. 346-351

p. 351, *Journal général de France*, n° 136, p. 543 **

Enfin l'orateur demande qu'on passe à l'ordre du jour, et tous les FRÈRES lèvent leur chapeau en signe d'approbation.

Séance du 28 juin 1792

CONTRE LAFAYETTE, p. 384-388

p. 388, *Journal de Paris*, n° 217, p. 1 **

Ici c'est Robespierre qui s'avance, confiant à ses *FRÈRES et amis* combien il lui seroit doux de faire

assassiner M. de Lafayette.

Séance du 11 juillet 1792

SUR LES DANGERS DE LA PATRIE (suite), p. 390-395

p. 392, *Journal débats et corresp. Sté Amis de la Constitution*, n° 230, p. 2

La patrie est en danger, parce que sur la base de la liberté, s'est élevé une classe aristocratique d'hommes qui n'ont cherché qu'à convertir leurs FRÈRES en cannibales, parce qu'il existe un état-major qui, quoique licencié par l'assemblée nationale, subsiste encore pour conspirer.

p. 394 (5), *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 14 juillet 1792, p. 7

Tous les fédérés arrivés à Paris y ont assisté et reçu l'accolade civique. On les a successivement placés ; après quoi M. Robespierre : | Salut à nos FRÈRES du Nord | Salut à nos FRÈRES du Midi | Salut à nos FRÈRES de l'Ouest | Salut à nos FRÈRES de l'Est | *Et tota compania* aussi : Après cette salutation fraternelle, il a dit : « Le Champ de Mars, mes FRÈRES, est encore souillé du sang des patriotes versé le 17 juillet de l'année dernière, c'est vous à qui la patrie a réservé le soin de sa vengeance, c'est dans le sang des coupables qu'il faut laver l'injure faite à la liberté.

Séance du 16 juillet 1792

SUR LA NÉCESSITÉ DE LA PRÉSENCE DES FÉDÉRÉS À PARIS, p. 400-401

p. 400, *Journal débats et corresp. Sté Amis de la Constitution*, n° 233, p. 1

Mais pour rendre ce séjour possible, il faut que tous les bons citoyens regardent les fédérés comme des FRÈRES, des amis, des libérateurs, les accueillent chez eux et partagent avec eux leur logement, leur table, et leur rendent enfin le séjour de la capitale praticable.

Séance du 20 juillet 1792, 3^e intervention

SUR LE DÉCRET D'ACCUSATION CONTRE LAFAYETTE, p. 403-405

p. 405, *La Rocambole des Journaux*, n° 7, p. 109 **

Robespierrot, approuve ce zèle civique, et termine gaiement le sabbat, en annonçant que les FRÈRES viennent de faire, au *Palais-Déloyal*, un auto-da-fé patriotique des arrêtés des départemens, et autres proclamations, qui ont osé anathématiser l'exécrable journée du 20.

Séance du 25 juillet 1792

SUR UN PATRIOTE PERSÉCUTÉ, p. 406-407

p. 407, *Journal débats et corresp. Sté Amis de la Constitution*, n° 237, p. 3

Car il n'y a de vraiment libres que les hommes à qui l'injure faite à un de leurs FRÈRES devient assez personnelle, pour leur en faire désirer une vengeance éclatante.

SAC

Séance du 30 juillet 1792

SUR LA NÉCESSITÉ DE DEMEURER CALMES, p. 422-423

p. 422, *Journal débats et corresp. Sté Amis de la Constitution*, n° 241, p. 1 ; *Journal des Jacobins*, n° 2, p. 2

Un fédéré se plaint d'avoir été insulté ; sans doute, comme FRÈRES, comme patriotes, nous ressentons tous son injure, mais je ne puis lui donner la parole sans consulter l'assemblée, pour entendre ses plaintes.

p. 423, *Les Grands Sabats*, p. 156

Eh bien, Messieurs ! nos FRÈRES les citoyens de Paris veillent, vous vous en apercevez au vuide qui règne ici.

TOME IX

SALE

Séance du 28 octobre 1792

SUR L'INFLUENCE DE LA CALOMNIE, p. 43-62

p. 44, *Discours sur l'influence de la calomnie sur la Révolution [...]*

Sous l'ancien gouvernement, la puissance de la calomnie se bernoit à diviser les FRÈRES, à brouiller les époux ; à élever la fortune d'un intrigant sur la ruine d'un honnête homme ;

p. 58

Ah ! français, qui que vous soyez, embrassez-vous comme des FRÈRES ; et que cette sainte union soit le supplice de ceux qui cherchent à vous diviser.

Séance du 5 novembre 1792

RÉPONSE À L'ACCUSATION DE LOUVET, p. 77-104

p. 90, *Réponse de Maximilien Robespierre à l'accusation de J.-B. Louvet*

rendez-nous nos concitoyens, nos FRÈRES, nos enfans, qui sont morts pour la cause commune.

p. 91

presque tous les patriotes qui avoient été blessés au château des Tuileries, mouroient dans les bras de leurs FRÈRES Parisiens ;

p. 94

N'avez-vous pas aussi des FRÈRES, des enfans, des épouses à venger ?

Séance du 2 décembre 1792

SUR LES SUBSISTANCES, p. 109-120

p. 113, *Opinion [...] sur les subsistances*

si dociles à la voix de la raison et de la nature, tous les riches se regardoient comme les économes de la société, ou comme les FRÈRES du pauvre, on pourroit ne reconnaître d'autre loi que la liberté la plus illimitée ;

Séance du 28 décembre 1792

SUR L'APPEL AU PEUPLE DANS LE JUGEMENT DE LOUIS XVI, p. 183-203

p. 191, *Second discours <...> sur le jugement de Louis Capet*

Mais quoi ! les citoyens qui combattent aujourd'hui pour la liberté, tous nos FRÈRES, qui ont abandonné leurs femmes, et leurs enfans pour voler à son secours, pourront-ils délibérer dans vos villes et dans vos assemblées, lorsqu'ils seront dans nos camps ou sur le champ de bataille ?

Séance du 18 janvier 1793, 2^e intervention

CONTRE LE SURSIS, p. 242-243

p. 242 (2), *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 22, p. 112 ; *Le Logotachigraphe*, n° 20, p. 157

Je parle à mes amis, à mes FRÈRES ; nous ne sommes ici que de bons citoyens. | [...] ces braves

citoyens qui, en cimentant par leurs embrassemens fraternels la paix entr'eux et leurs FRÈRES d'armes de Paris, vont déjouer à jamais les ennemis de la tranquillité publique.

SALE

Séance du 23 janvier 1793

ELOGE FUNÈBRE DE MICHEL LEPELETIER, p. 255-259

p. 258, *Jal des débats et correspond... Sté des jacobins* (corresp.), n° 159, p.l.

FRÈRES et amis, nous volons en ce moment au Panthéon, déposer les cendres de ce grand homme, avec les représentants du peuple qui ont rendu ce juste hommage à sa mémoire, avec tous les citoyens qui pleurent le patriotisme et la liberté lâchement assassinés dans sa personne.

Séance du 30 janvier 1793, 2° intervention

SUR UNE DEMANDE DU 2^e BATAILLON DES FÉDÉRÉS DE MARSEILLE, p. 260-261

p. 260, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 31, p. 150

Je ne crois pas qu'on puisse douter que les Marseillois, et tous les Fédérés venus à Paris, n'y soient venus librement, et qu'il n'y a rien de commun entr'eux et les citoyens qui se sont engagés, ils sont venus librement, non pour composer une armée, non pour repousser l'ennemi, mais pour secourir leurs FRÈRES de Paris.

SALE

Séance du 6 février 1793, 2° intervention

SUR UN MÉMOIRE DES RÉFUGIÉS BATAVES, p. 265-266

p. 265, *Journal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n°352, p.3

Je demande que les députés du peuple batave, je les appelle députés, parce que, quoiqu'ils n'aient pas reçu des pouvoirs légaux, leur mission est écrite dans le cœur de leurs FRÈRES et dans le code de la raison universelle ;

p. 266, *Feuille de Paris*, n° 606, p. 2

Je demande que le mémoire de nos FRÈRES les bataves, leur discours à la convention et la réponse du président soient imprimés et envoyés à toutes les sociétés affiliées, c'est, ajoute-t-il, le moyen de faire triompher la cause des *gueux* et des sans-culottes.

SALE

Séance du 1^{er} mars 1793, 2° intervention

SUR LES TROUBLES DE PARIS ET LA CONDUITE DES JACOBINS, p. 286-289

p. 287, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, 3 mars, p. 3 **

Mais, FRÈRES et amis, quand on vous dira que les Jacobins sont les auteurs des derniers événements, répondez qu'ils ne peuvent être attribués qu'à ceux qui ont voulu opprimer les défenseurs de la liberté, qu'à ceux qui ont accordé une sauvegarde aux émigrés ;

p. 288, *Le Courrier des départemens*, t. VI, n° 4, p. 54

FRÈRES et amis, dit l'orateur, quand on vous dira que les Jacobins sont les auteurs des derniers événements, répondez qu'ils ne peuvent être attribués qu'*aux avocats du tyran*, qu'*à ceux qui ont voté pour l'appel*, qu'*à ceux qui ont outragé la mémoire de Michel Lepelletier*, qu'*à ceux qui ont fomenté l'insurrection qui a éclaté dans la ville de Lyon, patrie et domicile du Vertueux Roland*.

SALE

Séance du 6 mars 1793

CONTRE LES INTRIGANTS, p. 295-301

p. 298, *Jal. des débats et corresp... Sté des Jacobins*, n° 367, p. 3, et 368, p. 1

Nous ne sommes pas encore au moment de punir de pareils crimes, mais nous sommes toujours au moment d'éclairer les citoyens, de faire des sacrifices pour propager les écrits énergiques, pour ranimer les Lyonnais, les Marseillais et tous nos FRÈRES des départemens.

Section Bonne-Nouvelle

Séance du 8 mars 1793

SUR LA NÉCESSITÉ DE S'ARMER CONTRE L'ENVAHISSEUR, p. 304-305

p. 304-305, *Registre des délibérations*, 8 mars 1793 **

Billaud-Varenne et Robespierre, membres de cette députation, exposent les dangers de la patrie, le péril imminent où se trouvent nos FRÈRES de la Belgique et les prompts secours qu'il est instant de leur porter ;

p. 305

ils invitent au nom de la liberté menacée par les tyrans, au nom de la chose publique en danger, ils conjurent tous les citoyens de se lever, de s'armer et de voler au secours de la République et de nos FRÈRES belges.

SALE

Séance du 22 mars 1793

SUR UNE ADRESSE CONTRE LES « APPELANTS », p. 328-330

p. 329, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 380, p. 2

Nous avons besoin, pour résister à l'ascendant de l'intrigue, du secours de nos FRÈRES ; ce secours, on devait l'attendre de ces contrées où la chaleur des âmes est à l'unisson de la chaleur du climat.

SALE

Séance du 3 avril 1793, 2^e intervention

SUR LES MESURES À PRENDRE, p. 357-360

p. 359, *Premier journal... ou le Point du jour*, t. II, n° 5, p. 22

tant que la poste sera dans la main de nos ennemis, il est impossible que nous ayons une correspondance suivie avec nos FRÈRES des départemens, et les sociétés populaires.

Séance du 10 avril 1793

CONTRE BRISSOT ET LES GIRONDINS, p. 376-413

p. 388, *Lettre de Robespierre à ses commettans*, n° 10, p. 475 et s.

les braves Liégeois, nos fidèles alliés, devenus nos FRÈRES, sont remis sous la hache des tyrans, pour expier encore une fois leur généreux attachement à la cause de la France et de la liberté.

SALE

Séance du 21 avril 1793

PRÉSENTATION D'UN PROJET DE DÉCLARATION DES DROITS PAR ROBESPIERRE, p. 454-457

p. 456, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 399, p. 3 ; *L'Abréviateur universel*, n° 114, p. 454

Les hommes de tous les pays sont FRÈRES et doivent s'entr'aider mutuellement.

SALE

Séance du 24 avril 1793

SUR LA MORT DE LAZOWSKI, p. 472-475

p. 473-474, *Jal des débats et Correspond... Sté des Jacobins*, n° 401, p. 4

J'ai vu ses calomniateurs s'efforcer de ternir son nom en le confondant avec trois FRÈRES aristocrates avec lesquels il était irrévocablement brouillé pour cette raison.

Séance du 8 mai 1793, 1^{re} intervention

POUR DES MESURES DE SALUT PUBLIC, p. 480-483

p. 481, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 130, p. 572

Le besoin de venger nos FRÈRES massacrés est dans le cœur des citoyens de cette grande cité, qui a si bien mérité de la patrie.

p. 482, *Mercur universel*, t. XXVII, p. 135

Le besoin de venger nos FRÈRES massacrés est dans le cœur de tous les citoyens ;

SALE

Séance du 8 mai 1793

POUR DES MESURES DE SALUT PUBLIC, p. 487-494

p. 489, *Jal. des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 409, p. 24

J'ai dit ce matin à la Convention que les patriotes de Paris iraient au-devant des scélérats de la Vendée, qu'ils entraînaient sur leur route tous leurs FRÈRES des départemens, et qu'ils extermineraient tous <...> oui, tous les rebelles à la fois.

Séance du 7 juillet 1793

SUR LES INTRIGUES CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES, p. 609-612

p. 610, *Journal des débats et décrets*, n° 293, p. 88 ; *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 190, p. 818 ; *Journal universel*, 10 juillet, p. 5193

Dans les convulsions de leur désespoir, tous les ennemis de la liberté répandent par-tout l'imposture et la division pour empêcher, s'il étoit possible, que les Français ne se rallient à cet heureux signal, et qu'au lieu de partager nos saints transports d'allégresse et d'attachement mutuel, nos FRÈRES des départemens n'apportent à la réunion du 10 août, que la défiance et de sinistres préventions.

SALE

Séance du 14 juillet 1793

SUR LA POMPE FUNÈBRE DE MARAT ET LES MESURES DE SALUT PUBLIC, p. 622-625

p. 624, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 449, p. 3 ; *Journal de la Montagne*, n° 45, p. 257

il faut, dis-je, que le sang de ces monstres nous réponde et nous venge de celui de nos FRÈRES qui coula pour la liberté, et qu'ils versèrent avec tant de barbarie.

TOME X

SALE

Séance du 7 août 1793, 2^e intervention

CONTRE LES AGITATEURS SUSPECTS, p. 55-58

p. 56, *Journal des Jacobins*, n° 467, p. 2 ; *Républicain français*, n° 268 **

Il finit par engager ses FRÈRES des départements à inviter le peuple au courage, à la persévérance, par l'aspect du bonheur que lui procureraient son obéissance aux lois, sa confiance dans ses législateurs, son union et son dévouement au maintien de la République.

SALE

Séance du 11 août 1793

SUR LA SITUATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE, p. 60-65

p. 63 (3), *Journal des Jacobins*, n° 470, p. 2-4

Qui ne frémit pas lorsqu'il pense que l'assassin de tant de nos FRÈRES, de tant de milliers de patriotes, de tant de femmes, d'enfants, de vieillards, vit encore. [...] On presse, on veut montrer à nos FRÈRES la justice et l'équité d'une nation qui punit comme elle récompense. | [...] Il est innocenté, l'assassin de nos FRÈRES. Il assassinera toute la race humaine.

p. 65, *Journal de la Montagne*, n° 72, p. 471-472

Il faut que la Convention appelle autour d'elle tout le peuple français ; il faut qu'elle réunisse tous nos FRÈRES de la République.

SALE

Séance du 14 août 1793, 1^{re} intervention

SUR L'INDEMNISATION DES ENVOYÉS DES ASSEMBLÉES PRIMAIRES, p. 70-71

p. 71, *Journal des Jacobins*, n° 473, p. 2 **

Robespierre annonce que le ministre de l'intérieur est chargé d'indemniser nos FRÈRES des départements de tout ce qu'ils ont perdu ;

2^e intervention : *POUR DES MESURES DE SÛRETÉ GÉNÉRALE*, p. 71-74

p. 71, *Journal des Jacobins*, n° 473, p. 3 ; *Journal de la Montagne*, n° 75, p. 495 **

Il regrette que nos FRÈRES des départements ne restent pas assez long-tems avec nous pour que nous puissions déterminer et exécuter ensemble les moyens qui nous restent pour sauver la patrie.

Séance du 25 août 1793, 1^{re} intervention

SUR UNE PÉTITION DES FAMILLES DES DÉFENSEURS DE LA PATRIE, p. 78

p. 78, *Batave*, n° 193, p. 776

nous sommes les FRÈRES des infortunés, les amis, les défenseurs des épouses, des filles de nos braves soldats ; c'est vous dire assez avec quel intérêt la Convention s'occupera de l'objet de votre demande.

Séance du 31 août 1793

SUR LES SUCCÈS REMPORÉS PAR LE GÉNÉRAL CARTEAUX, p. 88

p. 88, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 245

Dites à vos FRÈRES d'armes que les représentants du peuple sont contents de leur courage républicain ;

SALE

Séance du 25 septembre 1793

CONTRE L'ORGANISATION CONSTITUTIONNELLE DU POUVOIR EXÉCUTIF, p. 125-129

p. 128, *Journal historique et politique*, n° 78, p. 1-2 **

Robespierre termine en rappelant aux Jacobins qu'ils ont fait la Révolution pour le seul plaisir de rendre leurs FRÈRES libres et d'assurer le bonheur de la France délivrée.

SALE

Séance du 11 octobre 1793

APPEL AU COMBAT ET À LA VICTOIRE, p. 146-148

p. 146, *Journal des Jacobins*, n° 514, p. 4 ; *Journal de la Montagne*, n° 134, p. 968 ; *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 24, p. 96

Si les tyrans sont vaincus, les tyrans sont perdus. Si les tyrans sont vainqueurs et que la victoire soit infidèle à des drapeaux républicains, ils n'en seront que plus terribles ; ils apprendront à se défier de leurs propres FRÈRES ; devenus moins confians, leurs coups n'en seront que plus assurés, et tous les calculs de la prudence humaine accompagneront leurs futures opérations.

SALE

Séance du 19 brumaire an II (9 novembre 1793), 1^{re} intervention

DÉFENSE DU REPRÉSENTANT DUQUESNOY ET DE LA POLITIQUE GOUVERNAMENTALE, p. 161-165

p. 163, *Journal de la Montagne*, n° 162, p. 1011 ; *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 52, p. 210 ; *Journal des Jacobins*, n° 534, p. 1-2 ; *Mercure universel*, XXXIII, 196-198

Je n'ai rien vu de plus admirable dans toute la Révolution, que cet amour qui unit deux FRÈRES à la tête d'une armée, dont l'un la guide aux combats par le chemin de la victoire, et l'autre combattant dans le rang, fait passer dans l'âme des soldats son amour, son enthousiasme, son dévouement pour la patrie.

Séance du 27 brumaire an II (17 novembre 1793)

RAPPORT SUR LA SITUATION POLITIQUE DE LA RÉPUBLIQUE, p. 167-188

p. 180, *Rapport fait au nom du comité de salut public sur la situation politique de la république ; Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 60, p. 241

au même instant les flambeaux de la guerre seroient étouffés, les prestiges de l'imposture disparoîtroient, les chaînes de l'univers seroient brisées, les sources des calamités publiques taries, tous les peuples ne formeroient plus qu'un peuple de FRÈRES, & vous auriez autant d'amis qu'il existe d'hommes sur la terre.

SALE

Séance du 1^{er} frimaire an II (21 novembre 1793), 1^{re} intervention

SUR LA MISSION DE SAINT-JUST À L'ARMÉE DU RHIN, p. 189-193

p. 191, *Journal de Sablier*, n° 973, p. 3

Nous avons procuré à nos FRÈRES d'armes, les souliers, les chemises et les manteaux des riches de Strasbourg, nous avons transporté dans leurs maisons, les malades qui n'étoient pas bien dans les hôpitaux.

p. 192

Les représentans profitèrent de ce moment de bienveillance pour publier une proclamation, dans laquelle ils déclaroient qu'après avoir considéré l'ardent amour des riches pour la République une et indivisible, et la ferme résolution qu'ils avoient prise, de contribuer au soulagement de leurs FRÈRES d'armes, ils ordonnoient qu'une contribution de 7 millions seroit levée sur eux.

SALE

Séance du 1^{er} frimaire an II (21 novembre 1793), 2^e intervention
POUR LA LIBERTÉ DES CULTES, p. 193-201

p. 200, *Discours imprimé par ordre de la Société*
Férons-nous alliance avec les complices, avec les valets de ces mêmes tyrans, dont les satellites égorgent sans pitié nos femmes, nos enfants, nos FRÈRES, nos représentans ?

SALE

Séance du 8 frimaire an II (28 novembre 1793), 2^e intervention
SUR LA POLITIQUE GOUVERNAMENTALE, PARTICULIÈREMENT EN MATIÈRE RELIGIEUSE, p. 204-215

p. 214, *Journal des Jacobins*, n° 546, p. 1-3
Malheureux! n'y-a-t-il plus d'ennemis de la liberté à combattre, n'y-a-t-il plus de veuves de nos FRÈRES, de défenseurs de notre patrie à soulager, trouvent-elles partout les secours que leur état réclame et que leur indigence commande?

SALE

Séance du 19 frimaire an II (9 décembre 1793), 1^{re} intervention
CONTRE TOUTE MESURE D'INDULGENCE ENVERS L'ENNEMI INTÉRIEUR OU EXTÉRIEUR, p. 241-245

p. 243 (2), *Journal de la Montagne*, t. 11, n° 28, p. 220 ; *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 82, p. 330 ; *Journal des Jacobins*, n° 555, p. 1 ; *Journal universel*, n° 1480, p. 8422-6424
Un stipendié des puissances étrangères, pour venir tirer nos secrets et les faire connoître à nos ennemis, est mille fois plus coupable que l'automate armé par les rois, pour assassiner nos FRÈRES. | [...] Un stipendié des puissances étrangères, pour venir tirer nos secrets et les faire connoître à nos ennemis, est mille fois plus coupable que l'automate armé par les rois, pour assassiner nos FRÈRES.

SALE

Séance du 22 frimaire an II (12 décembre 1793), 2^e intervention
CONTRE ANACHARSIS CLOOTS, p. 247-251

p. 249, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 86, p. 313 ; *Journal universel*, n° 1484, p. 6452-6455 ; *Journal des Jacobins*, n° 536, p. 2-3
Mais, lui dis-je, vous nous avez dit dernièrement qu'il fallait entrer dans les Pays-Bas, leur rendre l'indépendance, et traiter les habitans comme des FRÈRES <...>

SALE

Séance du 23 frimaire an II (13 décembre 1793), 1^{re} intervention
CONTRE ANACHARSIS CLOOTS, p. 247-251

p. 252 *, *Journal de la Montagne*, t. II, n° 32, p. 251 ; *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 86, p. 815
Robespierre rappelle ses FRÈRES à la dignité qui les caractérise. Il ne voit dans Foucaut qu'un homme qui fut malheureux, et un patriote pur.

SALE

Séance du 3 nivôse an II (23 décembre 1793), 1^{re} intervention
SUR LES ACCUSATIONS DE PHILIPPEAUX [...], p. 266-271

p. 268, *Journal de la Montagne*, t. II, n° 43, p. 339-340 ; *Journal historique et politique*, 26 décembre, p. 1, 27 décembre, p. 1-2
Que la Société se repose sur la Convention, sur la Montagne ; les patriotes auront toujours le

courage d'arracher leurs FRÈRES à l'oppression.

p. 270, *Journal de Sablier*, n° 1037, p. 3-4 ; et n° 1039, p. 3

N'avons-nous pas les mêmes ennemis à combattre, les héros que vous pleurez ne sont-ils pas vos FRÈRES ?

Séance du 5 nivôse an II (25 décembre 1793), 2^e intervention

SUR LES PRINCIPES DU GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE, p. 273-281

p. 276, *Rapport sur les principes du gouvernement révolutionnaire ; Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 97, p. 390-391

Les barons démocrates sont les FRÈRES des marquis de Coblenz ; et quelquefois les bonnets rouges sont plus voisins des talons rouges qu'on ne pourroit le penser.

p. 280 (2)

Oui, ces perfides émissaires qui nous parlent, qui nous caressent, ce sont les FRÈRES, ce sont les complices des satellites féroces qui ravagent nos moissons, qui ont pris possession de nos cités et de nos vaisseaux achetés par leurs maîtres, qui ont massacré nos FRÈRES, égorgé sans pitié nos prisonniers, nos femmes, nos enfans, les représentans du peuple français.

Séance du 17 pluviôse an II (5 février 1794)

SUR LES PRINCIPES DE MORALE POLITIQUE [...], p. 350-367

p. 358

On souffre, avec patience, la misère des citoyennes généreuses qui ont sacrifié à la plus belle des causes leurs FRÈRES, leurs enfans, leurs époux : mais on prodigue les plus généreuses consolations aux femmes des conspirateurs ;

SALE

Séance du 16 germinal an II (5 avril 1794), 2^e intervention

CONTRE DUFOURNY, p. 426-429

p. 429, *Journal de la Montagne, t, II*, n° 145, p. 1173 ; *Mercur universel, XXXVIII*, 290-291
Gazette nationale, ou le Moniteur universel, n° 200, p. 809 et al.

Le commandant de Paris donnoit alors des repas fraternels à nos FRÈRES qui étoient venus de toutes les parties de la République pour resserrer les liens d'amitié qui unissent les bons Français ;

Séance du 18 floréal an II (7 mai 1794)

SUR LES RAPPORTS DES IDÉES RELIGIEUSES ET MORALES [...], p. 442-465

p. 461, *Rapport imprimé par ordre de la Convention nationale*

Vous y serez, jeunes citoyennes, à qui la victoire doit ramener bientôt des FRÈRES et des amans dignes de vous.

Séance du 7 prairial an II (26 mai 1794)

SUR LES CRIMES DES ROIS COALISÉS CONTRE LA FRANCE, p. 473-477

p. 475, *Discours imprimé par ordre de la Convention nationale*

Il est donc pour nous de glorieux dangers à courir ! Le séjour de la cité en offre au moins autant que le champ de bataille : nous n'avons rien à envier à nos braves FRÈRES d'armes ; nous payons, de plus d'une manière, notre dette à la patrie.

SALE

Séance du 9 messidor an II (27 juin 1794)

CONTRE LES INTRIGUES ET LES CALOMNIES DE CERTAINS REPRÉSENTANTS DU PEUPLE, ET SUR L'AFFAIRE DE CATHERINE THÉOT, p. 504-511

p. 506-507, *Gazette française*, 12 messidor, p. 2467-2470 et *al.*

Ils cherchent à réunir, dans des soupers, dans des dîners indignes de républicains, des hommes purs, des hommes que nous embrasserions en FRÈRES, et qui ne connoissent ni ces repas, ni les convives.

SALE

Séance du 21 messidor an II (9 juillet 1794)

SUR LES INTRIGUES CONTRE LE GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE, p. 518-524

p. 523-524, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 300, p. 1228 et *al.*

que le fruit de nos victoires soient la liberté, la paix, le bonheur et la vertu ; et que nos FRÈRES, après avoir versé leur sang pour nous assurer tant d'avantages, soient eux-mêmes assurés que leurs familles jouiront du fruit immortel que doit leur garantir leur généreux dévouement.

TOME XI

LES PROCÈS DE FRANÇOIS PAGE ET HYACINTHE DUPOND, 1786-1789, p. 49-126

p. 62

après avoir fait son éloge, sans doute, pour qu'on ne doute pas de la vérité des inculpations dont il va charger son FRÈRE, après avoir dit qu'Antoine Dupond, le second des trois FRÈRES, dont il ne devait être aucunement question dans cette affaire, a déserté après la bataille de Fontenoy, quoi que cette assertion soit dénuée de toute espèce de fondement, comme je l'ai remarqué plus haut, on raconte que *François-Hyacinthe* (celui dont on sollicite la proscription) *a déserté après le siège de Berg-op-zoom* ;

p. 80

Mais qu'elle fût sa surprise, lorsque, peu de temps après, l'un des FRÈRES, qui y était maltraité, vint, d'un air triomphant, le braver, en lui montrant cette lettre, qui lui avait été remise.

p. 83 (3)

Observez qu'il ne produit point les lettres écrites, par les FRÈRES Bons-fils, tant à la famille, qu'à Messieurs les Subdélégués ; | [...] mais, une seule et une singulière espèce de témoins, qu'il détermine, les FRÈRES Bons fils d'Armentières. Or, puisque les FRÈRES Bons-fils avaient déjà écrit des lettres, contre Dupond, à la famille et à Messieurs les Subdélégués, comme le sieur Cressent vient de vous l'apprendre, vous voyez qu'il avait ses raisons, pour désirer qu'on s'en rapportât à leur seul témoignage ;

p. 84 (2)

mais seulement quatre Bons fils, que l'on désigne, savoir le frère Supérieur et trois autres FRÈRES, de ceux, dit-on, qui l'approchaient le plus souvent. Doutez-vous que les quatre FRÈRES que l'on adopte ici ne soient ceux qui avaient écrit les lettres en question ?

p. 85 (2)

car il ordonne que le commissaire délégué, pour procéder à la prétendue addition d'information, entendra les FRÈRES Bons-fils d'Armentières, et toutes autres personnes qu'il appartiendra. [...] On informe et on entend uniquement, exclusivement le frère Caron, alors Supérieur des Bons-fils d'Armentières, et trois autres FRÈRES.

p. 86 (2) *

Il dépose, « que Dupond est furieux, qu'il insulte les FRÈRES, qu'il fait craindre pour leurs jours, qu'on est nécessairement obligé de se précautionner à *ne pas le faire boire*, parce qu'alors il entre dans des furies et des emportements extraordinaires ; | [...] Le frère Policarpe « que Dupond entre fréquemment dans des furies et emportements qui le font craindre des FRÈRES, *qu'on le regarde comme le sujet le plus méchant de la pension, qu'il est dangereux et le serait plus à la société, s'il y rentrait*, QU'IL LE RECONNAÎT ENFIN INCAPABLE D'AUCUNE ADMINISTRATION.

p. 86-87 *

Le frère Bertin Bamberg « que ledit Dupond est *un être dangereux, que les FRÈRES craignent, que c'est UN DÉBAUCHÉ (voilà la seule chose que les trois autres aient oublié de répéter) et donne dans tous les excès qui le déclarent incapable de rentrer dans la société à laquelle il serait nuisible et déshonorant pour la famille, QU'IL NE LE CONNAÎT PAS capable d'administrer et régir aucune affaire.*

p. 89 *

qu'il croit que lesdites lettres, ou partie d'icelles, provenaient des FRÈRES de ladite maison, et sur les informations faites, tant en vertu du jugement du siège échevinal que d'ordonnance particulière de M. l'Intendant, qui est tout ce qu'il a dit savoir.

p. 90

qu'on fit lecture au déposant de différentes lettres des FRÈRES d'Armentières, par lesquelles on annonçait que le sieur Dupond était furieux ;

p. 91 *

Je vous réitère ma prière, Monsieur, de le faire transférer à Paris, à Bicêtre, qui est sa place, attendu que, par sa conduite il est abhorré ici, et des FRÈRES et des pensionnaires, qui le regardent comme un enragé ;

p. 93 (2)

mais qu'il *a oui-dire*, par les FRÈRES chargés de la discipline et garde *du quartier fort* que Dupond habitait, que c'était un homme que l'on ne pouvait aborder sans danger, parce qu'il jetait après les FRÈRES, tout ce qu'il pouvait trouver ;

p. 98 (3)

C'est au sujet de ce testament, que la Dame Cressent écrivait la lettre dont je vais parler, à une Dame de la Combe, demeurante à Montreuil, cousine germaine des FRÈRES Dupond, qui, à ce titre, en supposant que le Procureur voulut déshériter son frère, devait naturellement être préférée aux enfants de la Dame Cressent, plus éloignés, qu'elle, d'un degré. [...] Et comme il n'est rien moins que changé, d'après les lettres trouvées, tant des Subdélégués que des FRÈRES, l'on vient de faire une assemblée de parents sur les lieux, quatre paternels et quatre maternels, pour le faire interdire, et lui nommer un curateur pour régir son bien. Nos juges ont ordonné qu'il sera interrogé par un Commissaire et les FRÈRES de la maison ;

p. 99 (2)

en calomniant ensuite si grossièrement les intentions de ceux qui montraient des sentiments plus humains, en développant les machinations que sa faction employait, pour déconcerter leurs vues bienfaisantes, par une sentence d'interdiction, le suffrage des Subdélégués, les lettres des FRÈRES, et puis les dépositions des FRÈRES, dont elle est déjà si bien informée, et qu'elle répète avec tant de complaisance ;

p. 120

Voyez cette immense famille de FRÈRES que le père de l'univers avait réunis, pour s'élever ensemble, par de mutuels efforts, à la perfection dont leur nature était capable, abaissée par les abus du pouvoir arbitraire, et par les crimes de la tyrannie, au dernier degré de la corruption, de l'avilissement et de la misère.

OBSERVATIONS SUR CETTE PARTIE DE LA LÉGISLATION QUI RÈGLE LES DROITS ET L'ÉTAT DES BÂTARDS, 27 avril 1786, p. 137-183

p. 158-159

Et ceux qui naîtront du nouveau mariage, quels sentiments s'élèveront dans leurs âmes lorsque, parvenus à l'âge où la raison commence à se développer, ils tourneront leurs regards vers ces FRÈRES qui les ont précédés à la vie ?

ADRESSE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE AUX FRANÇAIS, juillet 1791, p. 347-376

p. 366

Puisse une réunion à jamais durable consoler la patrie et l'humanité consternées par la perte de tant de Français, de ces femmes de ces enfants qui ont péri sous les coups de leurs malheureux FRÈRES !

p. 382

Qu'est devenue cette union touchante et civique qui faisait des Français un peuple de FRÈRES, ce respect pour les droits des hommes, ce saint amour de l'égalité, cette attitude imposante, cette force invincible de la nation, cette contenance timide, et cette faiblesse presque ridicule de ses ennemis et de ses anciens oppresseurs ?

AUTRES TEXTES

ADRESSE DE LA SAC SÉANTE AUX JACOBINS DE PARIS AUX SOCIÉTÉS AFFILIÉES SUR LES ÉVÉNEMENTS DU CHAMP DE MARS (17 Juillet 1791)

p. 72

FRÈRES ET AMIS, | Il nous est enfin donné de reprendre avec vous le cours d'une correspondance dont le patriotisme est le lien, dont le bonheur public est l'objet.

p. 73

FRÈRES et amis, la persécution s'est attachée à nous ; et nous osons dire que nous en étions dignes.

p. 74

FRÈRES et amis, tel fut cependant tout notre crime.

p. 75

FRÈRES et amis, le sang des citoyens a coulé <...>

p. 76 (2)

FRÈRES et amis, répandez dans toutes les contrées que vous habitez cet esprit de paix et de fraternité, cet amour du peuple, ce respect pour les droits des hommes, sans lequel il n'y a ni justice, ni mœurs publiques, ni patriotisme, ni liberté, ni bonheur. [...] Cependant, FRÈRES et amis, nous vous devons l'histoire fidèle, que nous vous avons promise, des faits qui ont suivi ce désastreux événement.

p. 77 (3)

FRÈRES et amis, nous avons cru pour un moment à la résurrection du despotisme et à la mort de la liberté ; | [...] Telle était notre situation, lorsqu'un dernier coup nous fut porté par plusieurs de nos FRÈRES. | [...] Quoi qu'il en soit, FRÈRES et amis, nous avons essuyé cette nouvelle attaque avec fermeté ;

p. 78

FRÈRES et amis, loin de nous l'idée impie que ceux de nos semblables qui sont moins favorisés que nous des dons de la fortune ne soient pas dignes de s'assembler avec nous dans la même enceinte ;

p. 79

Telle est, FRÈRES et amis, notre situation actuelle ;

Lexie	Occurrences	FRN
FRATERNEL	9	0,0005

TOME I - II: aucune occurrence

TOME III

LXXXVIII - *ROBESPIERRE AU MAIRE DE MARSEILLE* (Sans date, reçue le 27 juillet 1791)

p. 118

Je suis avec un attachement FRATERNEL.

CXXX - *ROBESPIERRE À VADIER* (sans date)

p. 146

En attendant présentez à la société de Pamiers le témoignage de mon attachement FRATERNEL et de ma haute estime pour le dévouement généreux dont elle donne l'exemple.

TOME III - APPENDICE : aucune occurrence

TOME IV – *LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION*

N°9 (14 juillet 1792)

p. 257-258, *AUX FÉDÉRÉS*, p. 255-260

L'aristocratie et l'incivisme veulent, dit-on, offrir la table de l'hospitalité, et le baiser FRATERNEL au patriotisme et à la liberté.

N° 12 (20 août 1792)

p. 375 *, *PIÈCE TROUVÉE DANS UN DES SECRÉTAIRES DU ROI PAR MM. LES COMMISSAIRES ENVOYÉS AUX THUILERIES IMPRIMÉE PAR ORDRE DE RASSEMBLÉE NATIONALE*, p. 375-376

2° Ecrire une nouvelle lettre aux princes, d'un ton FRATERNEL et royal.

TOME V – VII : aucune occurrence

TOME VIII

Séance du 20 janvier 1792

SUR LA GUERRE (suite), p. 128-132

p. 130, *Le Courrier des LXXXIII départements*, n° 22, p. 345 ; *Les Révolutions de Paris*, suppl. au n° 132

Je serai le premier à donner à M. Brissot toutes les preuves de l'attachement FRATERNEL qui me lie aux citoyens qui serviront bien la patrie ;

p. 131-132 *, *La Rocamhole des Journaux*, t. III, n° 9, p. 139

Et voilà qu'à l'instant, *Robespierre* et *Brissot*, chatouillés par l'amour FRATERNEL, s'élançant dans les bras l'un de l'autre, pleurent comme des veaux ;

Séance du 13 avril 1792, 3^e intervention

SUR LA FÊTE DES SOLDATS DE CHÂTEAUVIEUX, p. 273-278

p. 276, *Journal débats et corresp., Sté Amis de la Constitution*, n° 177, p. 2

La municipalité garante des suites d'un arrêté aussi FRATERNEL, la municipalité garante des suites des doux épanchemens de la reconnaissance et de la tendresse. Oui, l'intrigue se remue en tous sens pour ensanglanter les fêtes les plus pures et ces fêtes pourraient donner lieu à de nouveaux événemens !

Assemblée électorale du département de Paris

Séance du 3 septembre 1792

SUR LE LOCAL POUR LA TENUE DE L'ASSEMBLÉE ÉLECTORALE, p. 459

p. 459 **, *Charavay. Assemblée électorale de Paris* (III, 99)

M. Robespierre rend compte de l'accueil FRATERNEL qu'ont fait les Jacobins à la demande qui leur avait été faite de prêter leur local pour la tenue des séances du corps électoral.

TOME IX – X : aucune occurrence

TOME XI

LETRE DE LA DÉPUTATION DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE (Paris le 28 mars 1791), p. 337-338

p. 338

Nous avons l'honneur d'être, avec un respectueux et FRATERNEL attachement | Messieurs | Vos très humbles et très obéissants serviteurs.

AUTRES TEXTES : aucune occurrence

TOME I – II : aucune occurrence

TOME III

LXXIV - *ROBESPIERRE À LA MUNICIPALITÉ DE TOULON* (début du juin 1791)

p. 109

et recevez le témoignage des sentiments FRATERNELS que j'ai voués à la commune de Toulon.

LV – *ROBESPIERRE À DANUNOU* (Paris, le 1^{er} Janv. 1791)

p. 98

Ne doutez ni de mon empressement à la [la justice de votre cause et mes principes] défendre, si j'en trouve l'occasion, ni des sentimens FRATERNELS dont je vous prie d'accepter l'hommage, monsieur

TOME III - APPENDICE : aucune occurrence

TOME IV – *LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION*

N° 8 (5 juillet 1792)

p. 230, *RÉFLEXIONS SUR LA MANIÈRE DONT ON FAIT LA GUERRE*, p. 225-232

Ils [Nos anciens oppresseurs] alloient nous conduire, disoient-ils, jusqu'au sein des contrées souillées par le règne du despotisme, et sceller la liberté universelle, par les embrassemens FRATERNELS des français et de tous les peuples de l'Europe.

TOME V – LETTRES À SES COMMETTANS

Première série

N° 2 (20 octobre 1792)

p. 34 *, *RÉCIT DE LA SÉANCE DES JACOBINS DU 14 OCTOBRE 1792 : RÉCEPTION DU GÉNÉRAL DUMOURIEZ*, p. 33-36

Revenez ensuite au milieu de nous, et les embrassemens FRATERNELS de vos citoyens seront votre récompense.

N° 6 (22 novembre 1792)

p. 81, *SUITE DU TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE* (18-30 octobre 1792), p. 77-96

Une société des amis de la liberté et de l'égalité établie à Chambéry, écrit à la Convention nationale, pour lui exprimer les sentimens FRATERNELS qui unissent le peuple savoisien à la nation française.

N° 8 (2-5 mars 1793)

p. 328, *ADRESSE DES AMIS DE LA LIBERTÉ ET DE L'ÉGALITÉ, SÉANTE AUX JACOBINS, À PARIS AUX SOCIÉTÉS AFFILIÉES*, p. 323-328

Si vous en doutez, venez voir, venez observer les jacobins et leurs adversaires ; venez recevoir nos embrassemens FRATERNELS.

N° 9 (6 avril 1793)

p. 342, *SUR LES TROUBLES DE PARIS*, p. 340-345

Ce sont nos frères d'armes de tous les départemens, qui, réunis au peuple, ont étouffé, dans leurs embrassemens FRATERNELS, la guerre civile prête à s'allumer.

TOME VI

Séance du 1er juillet 1790

SUR L'ADMISSION A LA BARRE DE DEUX FRIBOURGEOIS, LIBÉRÉS DES GALÈRES PAR DÉCRET DE L'ASSEMBLÉE, p. 452-453

p. 452 *, *Mercur de France*, 10 juillet 1790, p. 133

Malgré les sentimens FRATERNELS que M. Robespierre alloit manifester en faveur de ces Galériens, dit le Journal des Décrets, sentimens qu'un cri général a proscrit, l'Assemblée a passé à l'ordre du jour.

TOME VII : aucune occurrence

TOME VIII

Séance du 2 janvier 1792

DISCOURS DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE SUR LA GUERRE PRONONCÉ À LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA CONSTITUTION, LE 2 JANVIER 1792, L'AN QUATRIÈME DE LA RÉVOLUTION, p. 74-94

p. 75

Si des traits généraux, si la peinture brillante et prophétique des succès d'une guerre terminée par les embrassemens FRATERNELS de tous les peuples de l'Europe sont des raisons suffisantes pour décider une question aussi sérieuse, je conviendrai que M. Brissot l'a parfaitement résolue ;

TOME IX

Séance du 18 janvier 1793, 2° intervention

CONTRE LE SURSIS, p. 242-243

p. 242, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 22, p. 112 ; *Le Logotachigraphe*, n° 20, p. 157

Faisons-nous tous un devoir d'avertir la municipalité, les sections de Paris, et le club des Fédérés ; ces braves citoyens qui, en cimentant par leurs embrassemens FRATERNELS la paix entr'eux et leurs frères d'armes de Paris, vont déjouer à jamais les ennemis de la tranquillité publique.

Séance du 5 mars 1793

SUR LES EXCEPTIONS À LA LOI CONTRE LES ÉMIGRÉS, p. 289-295

p. 293, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 66, p. 300

Je frémis quand je vois qu'on se refuse aux embrassemens FRATERNELS.

TOME X

SALE

Séance du 16 germinal an II (5 avril 1794), 2^e intervention
CONTRE DUFOURNY, p. 426-429

p. 429, *Journal de la Montagne*, t. II, n° 145, p. 1173 ; *Mercure universel*, XXXVIII, 290-291
Gazette nationale, ou le Moniteur universel, n° 200, p. 809 et al.

Le commandant de Paris donnoit alors des repas FRATERNELS à nos frères qui étoient venus de toutes les parties de la République pour resserrer les liens d'amitié qui unissent les bons Français ;

SALE

Séance du 9 messidor an II (27 juin 1794)

CONTRE LES INTRIGUES ET LES CALOMNIES DE CERTAINS REPRÉSENTANTS DU PEUPLE, ET SUR L'AFFAIRE DE CATHERINE THÉOT, p. 504-511

p. 511, *Gazette française*, 12 messidor, p. 2467-2470 et al.

Ils veulent ridiculiser l'Être suprême, persuadés qu'un des plus sûrs moyens de perdre la morale publique, c'est d'effacer l'impression sublime et touchante de la fête de l'Eternel, ces transports FRATERNELS et civiques, par des sarcasmes grossiers et des plaisanteries hébertistes.

SALE

Séance du 28 messidor an II (16 juillet 1794), 3^e intervention

CONTRE LES BANQUETS PATRIOTIQUES, p. 530-535

p. 534, *Journal de la Montagne*, t. III, n° 88, p. 674 et al.

La Convention a rendu ce matin un décret dont l'objet est d'extirper un abus coloré du vernis patriotique, je veux parler des prétendus banquets FRATERNELS.

TOME XI

LETTRE À M. DE BEAUMETZ ET AVIS AU PEUPLE ARTÉSIEEN (Juin 1790), p. 317-336

p. 328, *Lettre à M. de Beaumets*

car je veux vous rendre, pour le mal que vous écrivez de moi, des avis fraternels, qui, si vous le voulez, vous seront beaucoup plus utiles que vos accusations ne peuvent ni être funestes. Renoncez, oui, renoncez au projet de noircir ma réputation.

AUTRES TEXTES : aucune occurrence

Lexie	Occurrences	FRN
FRATERNELLE	21	0,0012

TOME I - II : aucune occurrence

TOME III

XVI – *Robespierre à Buissart* (24 mai 1789)

p. 39

Je proposai d'envoyer au Clergé seulement une invitation FRATERNELLE qui seroit rendue publique par la voie de l'impression, dont je laissai le projet sur le bureau, pour le presser, au nom de la Nation de se réunir au corps national, et joindre ensuite leurs instances et leurs efforts à ceux des Communes pour déterminer la Noblesse à suivre cet exemple, auquel il lui eût été difficile de résister, sans armer contre elle l'opinion publique et sans se dévouer au mépris et à l'indignation de toute la Nation qu'il n'est plus permis de braver impunément dans les circonstances, où nous sommes.

XXVIII – ROBESPIERRE À LA SAC DE CHÂLONS-SUR-MARNE

p. 70

Je suis, avec une cordialité FRATERNELLE, messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

XLIII – ROBESPIERRE À LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA CONSTITUTION D'ARRAS (Paris, le 27 juin 1790)

p. 87

C'est à elle [la patrie] qu'il appartient de serrer les nœuds de la sainte alliance et de l'amitié FRATERNELLE, qui m'unissent pour jamais à vous. Messieurs et chers compatriotes.

CX – ROBESPIERRE À DUPLAY (Arras, le 16 octobre 1791)

p. 124

Les gardes nationales de Paris campées ci-devant à Verberies, celles du département de l'Oise qui venaient d'arriver le jour même dans cette ville, jointes aux patriotes de Bapaume, me présentèrent une couronne civique avec les témoignages de l'affection la plus FRATERNELLE.

TOME III - APPENDICE – TOME V : aucune occurrence

TOME VI

ÉTATS GÉNÉRAUX

Séance du 18 mai 1789

SUR LES CONFÉRENCES ENTRE LES TROIS ORDRES, p. 22-25

p. 24, *Lettre de Robespierre à Buissart* (24 mai 1789)

Je proposai d'envoyer au Clergé seulement une invitation FRATERNELLE qui seroit rendue publique par la voie de l'impression, dont je laissai le projet sur le bureau, pour le presser, au nom de la Nation de se réunir au corps national et joindre ensuite leurs instances et leurs efforts à ceux des Communes pour déterminer la Noblesse à suivre cet exemple, auquel il lui eût été difficile de résister, sans armer contre elle l'opinion publique et sans se dévouer au mépris et à l'indignation de toute la Nation qu'il n'est plus permis de braver impunément dans les circonstances, où nous sommes.

Séance du 16 juin 1790, 3^e intervention

SUR LE TRAITEMENT DES VICAIRES ÉPISCOPAUX, p. 407-414

p. 414 (2) **, *L'Ami du Roi*, t. I, n° 18, p. 70

M. de Robespierre vouloit une égalité FRATERNELLE entre tous les vicaires de l'évêque, et proposoit une moyenne proportionnelle entre le maximum et le minimum du comité. Lorsqu'il s'agira de salarier les juges et les avocats, M. de Robespierre voudra-t-il aussi admettre une égalité

FRATERNELLE entre tous ceux du royaume ?

TOME VII

Séance du 30 septembre 1791

SÉPARATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET HOMMAGE DU PEUPLE À ROBESPIERRE, p. 753-761

p. 760 *, *Gazette universelle*, n° 275, p. 1098 ; *Journal général du Pas-de-Calais*, n° 29, p. 291-292

Dans la *société FRATERNELLE*, il avoit été proposé de couronner MM. Péthion et Robespierre à la sortie de la dernière séance.

TOME VIII

Séance du 8 décembre 1791

SUR LA PÉTITION DU DIRECTOIRE DU DÉPARTEMENT DE PARIS, p. 29-31

p. 31 *, *La Rocambole des Journaux*, n° 50, p. 571

Quant à la pétition et à ses auteurs, au moyen de l'union FRATERNELLE, aidée sans doute par l'armée des *sans culottes*, l'intrépide *Robespierre* se flatte de les faire rentier dans la poussière.

Séance du 11 janvier 1792

SUR LA GUERRE, p. 95-116

p. 114, *Journal débats et corresp. Sté Amis de la Constitution*, n° 127, p. 1

Qu'il soit l'hostie de tous les citoyens heureux et paisibles, qu'il donne le spectacle touchant d'une réunion civique et FRATERNELLE ;

Séance du 10 février 1792

SUR LES MOYENS DE SAUVER LA PATRIE, p. 157-190

p. 163, *Discours sur les Moyens de sauver l'État et la Liberté*

ordonnez, dans ces momens critiques, une confédération civique, FRATERNELLE, de toutes les gardes nationales de la France, non telle qu'une astucieuse politique la prépara jadis, pour dépraver l'esprit public dès sa naissance, mais telle que la liberté elle-même l'enfanta dans un tems antérieur et plus heureux ;

Séance du 10 février 1792

SUR LES MOYENS DE SAUVER LA PATRIE, p. 157-190

p. 185, *Journal déhais et corresp. Sté des Amis de la Constitution*, n° 142

Adoptez cette grande mesure dont l'expérience vous garantit l'efficacité ; ordonnez une confédération générale civique et FRATERNELLE dans tous les départemens de la France, non comme celle que les despotes assemblèrent encouragés par les vues particulières, mais telle que la liberté elle-même l'a ordonnée dans des temps plus heureux : d'après des règles très simples, que les citoyens se réunissent par des députés de toute la France, choisis par eux librement ;

p. 190 **, *La Rocambole des Journaux*, n° 14, p. 218

[Robespierre propose] d'ordonner une Confédération générale, civique, et FRATERNELLE dans tous les Départemens de la France, pour y jurer sérieusement de vivre *libre* ou de *mourir* <...>

Séance du 11 juillet 1792

SUR LES DANGERS DE LA PATRIE (suite), p. 390-395

p. 394 *, *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 14 juillet 1792, p. 7
Et tota compania aussi : Après cette salutation FRATERNELLE, il a dit :

TOME IX

SALE

Séance du 20 janvier 1793, 2^e intervention

SUR LES MESURES DE SÛRETÉ NÉCESSAIRES, p. 246-248

p. 247, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 342, p. 3

Nous ne devons le salut de la chose publique qu'à la réunion FRATERNELLE des fédérés que l'on avait voulu armer contre nous : Thuriot vous a indiqué les principales mesures propres à maintenir le calme.

Séance du 5 mars 1793

SUR LES EXCEPTIONS À LA LOI CONTRE LES ÉMIGRÉS, p. 289-295

p. 292, *Le Logotachigraphe*, n° 66, p. 17

Je frémis quand je vois cette décadence affligeante de l'esprit public, cette funeste incertitude de nos principes, et lorsqu'à la place de l'union FRATERNELLE, qui devrait dans ces circonstances critiques, rapprocher tous les cœurs à la place de l'énergie républicaine, à la place de la loyauté patriotique, qui devraient seules se faire entendre à cette tribune, on n'y entend que la voix de la calomnie et de la mauvaise foi.

p. 293, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 66, p. 300

Je frémis quand je vois cette décadence de l'esprit public, et lorsqu'à la place de cette union FRATERNELLE, qui devrait réunir tous les cœurs, je ne vois que l'intrigue et la mauvaise foi.

p. 294-295, *Le Courrier des départemens*, t. VI, n° 7, p. 108

Je frémis de voir, qu'au lieu d'une réunion FRATERNELLE, on fasse jouer ici l'intrigue comme au tems où l'on vouloit sauver le tyran, et toujours par les *mêmes organes*.

TOME X

SALE

Séance du 6 nivôse an II (26 décembre 1793), 1^{ère} intervention

CONTRE LE MAINTIEN DE LEGRAND DANS LA SOCIÉTÉ, p. 285-286

p. 285, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 101, p. 405 ; *Journal de la Montagne*, t. II, n° 45, p. 375 ; *Feuille du salut public*, n° 179, p. 2

Voilà ce que le citoyen appelle une invitation FRATERNELLE, tandis que ce n'était qu'une menace insolente faite à un défenseur de la liberté, en faveur du plus vil des scélérats.

SALE

Séance du 11 germinal an II (31 mars 1794), 1^{ère} intervention

SUR L'AFFILIATION DE LA SOCIÉTÉ FRATERNELLE DU PANTHÉON, p. 419

p. 419 **, *Journal de la Montagne*, t. II, n° 140, p. 1134

Une discussion s'étant élevée pour savoir si cette société doit être regardée comme sectionnaire, afin de lui faire connoître les principes de la Société à cet égard, et les réponses de l'orateur de la

députation ayant été négatives, *Robespierre* a demandé que la discussion fût fermée, que le don fût accepté, et que le comité de présentation fût chargé d'examiner si la société FRATERNELLE du Panthéon doit conserver l'affiliation.

TOME XI

ADRESSE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE AUX FRANÇAIS, Juillet 1791, p. 347-376

p. 365

Espérons qu'instruits par ce funeste exemple, les citoyens armés ou non armés se hâteront de se jurer une paix FRATERNELLE, une concorde inaltérable sur les tombeaux qui viennent de s'ouvrir.

AUTRES TEXTES : aucune occurrence

Lexie	Occurrences	FRN
FRATERNELLES	3	0,0001

TOME I – IV : aucune occurrence

TOME V – LETTRES À SES COMMETTANS

Deuxième série

N° 3 (25 janvier 1793)

p. 227, *À PROPOS DE L'EXÉCUTION DU ROI ET DU MEURTRE DE LE PELETIER*, p. 226-229

Les marseillais éternellement obsédés jusqu'alors, par les factieux qui les trompoient, ne purent résister à leurs instances civiques et FRATERNELLES. Ils reconnurent leur erreur.

TOME VI - VII : aucune occurrence

TOME VIII

Séance extraordinaire du 10 mai 1792, 3^e intervention

SUR L'ENVOI DE COMMISSAIRES À LA CONFÉDÉRATION PATRIOTIQUE DE NEVERS, p. 344-345

p. 344-345, *Journal débats et corresp., Sté Amis de la Constitution*, n° 192, p. 4

Ne donnons pas lieu, messieurs, à ces calomnies par notre conduite : bornons-nous à exprimer notre reconnaissance des offres FRATERNELLES que nous font les députés de Nevers.

TOME IX – X : aucune occurrence

TOME XI

ADRESSE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE AUX FRANÇAIS, Juillet 1791, p. 347-376

p. 358 *

Le peuple vous a mis au rang de ses plus zélés défenseurs ; les sociétés FRATERNELLES, les clubs patriotiques vous ont décerné des couronnes civiques ;

AUTRES TEXTES : aucune occurrence

Lexie	Occurrences	FRN
FRATERNELLEMENT	2	0,0001

TOME I – III : aucune occurrence

TOME III – APPENDICE

XV - *LA SAC, SÉANTE AUX JACOBINS DE PARIS, À LA SOCIÉTÉ DE STRASBOURG QUI LUI EST AFFILIÉE* (Paris, le 22 février 1792 l'an II de la liberté)

p. 27

Continuons de semer dans le cœur des hommes les principes de la justice et de l'égalité ; nos enfans, notre postérité (si ce n'est nous) recueilleront la liberté et la paix, et le bonheur du monde sera notre récompense. Nous sommes FRATERNELLEMENT

TOME IV – VII : aucune occurrence

TOME VIII

SAC

Séance du 11 avril 1792, 2^e intervention

CONTRE LAFAYETTE, p. 263-272

p. 269, *Journal universel*, n° 873, p. 1565 **

Robespierre l'a peint ennemi des Lameth et des Barnave, et de leurs complices, tant que ceux-ci ont paru défendre la cause du peuple, et ami de ces mêmes hommes, et les embrassant FRATERNELLEMENT, dès qu'ils se sont jettés dans le parti de la cour.

TOME IX – XI : aucune occurrence

AUTRES TEXTES : aucune occurrence

Lexie	Occurrences	FRN
FRATERNISER	1	0,0000

TOME I – IV : aucune occurrence

TOME V – LETTRES À SES COMMETTANS

Deuxième série

N° 5 (5 février 1793)

p. 273, [EXAMEN DE LA SITUATION APRÈS LA DÉCLARATION DE GUERRE À L'ANGLETERRE], p. 265-273
Voilà ce me semble, les moyens de FRATERNISER avec les peuples de les intéresser à notre cause, et de changer en des actes utiles et honorables, les magnifiques formules que nous avons promulguées.

TOME VI – XI : aucune occurrence

AUTRES TEXTES : aucune occurrence

Lexie	Occurrences	FRN
FRATERNISATION	1	0,0000

TOME I – VII : aucune occurrence

TOME VIII

Assemblée législative

Séance du 22 août 1792 (soir)

SUR LES ATTRIBUTIONS DU NOUVEAU DÉPARTEMENT DE PARIS (suite), p. 440-442

p. 441, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 238, p. 1005

Les membres nommés par les sections se sont présentés à la commune ; ils ont juré de n'accepter aucun titre que celui de commission des contributions. Nous vous prions de consacrer par un décret ce grand acte de FRATERNISATION et d'union.

TOME IX – XI : aucune occurrence

AUTRES TEXTES : aucune occurrence

Lexie	Occurrences	FRN
CONFRÈRE	22	0,0012

TOME I

ŒUVRES POÉTIQUES DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE, p. 215-246

p. 219

Et chacun, vidant à son lour, | Son godet, sa coupe ou son verre. | Avons, d'une unanime voix, | Elu le susdit pour CONFRÈRE.

TOME II

POUR JEAN-BAPTISTE, LOUI ET PAUL ALEXANDRE, PIERRE DELACROIX ET MARIE ALEXANDRE, SA FEMME, p. 106-111

p. 107

dans les usages du barreau, c'est d'ordinaire le plus jeune CONFRÈRE qui écrit la consultation et nous avons tout lieu de croire que c'est au dernier que fut laissé ce soin ;

MÉMOIRE POUR FRANÇOIS DÉTEUF, p. 234-272

p. 266, *Annexe II - Mémoire justificatif de dom Brogniard*

Un Religieux, votre CONFRÈRE, malgré son âge, des services longs et particuliers envers beaucoup d'entre vous, a été enlevé comme un scélérat, renfermé depuis près de dix mois dans une maison de force, prison, ramassis de foux et de gens de toute espèce ;

p. 271

M. Wagon, notre CONFRÈRE, vous dira tout sur ces Mrs, s'il ne l'a fait. Fiez-vous aux normands et aux financiers.

TOME III - IV : aucune occurrence

TOME V – LETTRES À SES COMMETTANS

Première série

N° 1 (30 septembre 1792)

p. 28, *TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE DEPUIS LE PREMIER MOMENT DE SA SESSION*, p. 21-32 *

Le chef du parti qui aspire à la dictature, s'écrie Rebecqui, je le dénonce nommément, c'est Robespierre ; il monte en même temps au bureau, comme s'il vouloit signer cette dénonciation. Son CONFRÈRE Barbaroux l'appuye.

Deuxième série

N° 1 (5 janvier 1793)

p. 202, *LETTRE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE À MM. VERGNIAUD, GENSONNÉ, BRISSOT ET GUADET, SUR LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE ET SUR LEUR SYSTÈME DE L'APPEL DU JUGEMENT DE LOUIS CAPET*, p. 189-204 lorsque vous et votre CONFRÈRE Brissot, sortant du sénat, vous trouvâtes sur votre passage, les signes expressifs du mécontentement général.

TOME VI

Séance du 9 novembre 1790

SUR LE TRIBUNAL DE CASSATION, p. 571-582

p. 581, *Courrier extraordinaire*, 10 novembre 1790, p. 3 **

enfin, le rapporteur, aussi outré que son CONFRÈRE Dubuisson l'est peu, a conclu à ce que le comité fut rappelle à l'ordre pour avoir manqué de respect à l'assemblée, en lui proposant un plan aussi indigeste.

TOME VII : aucune occurrence

TOME VIII

Séance du 4 mars 1792

SUR UN DON DE LA FAMILLE ROYALE, p. 212-213

p. 213, *Journal Pie*, n° 13, p. 4 **

Le S. *Roberspierre* qui certainement est devenu *feuillant* a combattu la motion de son CONFRÈRE, et l'on a passé à l'ordre du jour. *Danton* en a été pour son *éloquence*.

TOME IX - X : aucune occurrence

TOME XI

LES PROCÈS DE FRANÇOIS PAGE ET HYACINTHE DUPOND, 1786-1789, p. 49-126

p. 94 (2) *

Monsieur et cher CONFRÈRE [...] *Je répugne, mon cher CONFRÈRE à faire remettre le prisonnier dans la chambre où je l'ai trouvé lors de ma première visite, parce que réellement il est inhumain de traiter ainsi son semblable*, mais, comme il s'est mal comporté depuis que je lui avais fait rendre un peu de liberté, j'ai ordonné qu'il soit enfermé dans sa chambre, jusqu'à nouvel ordre ;

p. 94-95 *

vous connaissez tout le désir que j'ai de vous être ici de quelque utilité, et de trouver, Monsieur et cher CONFRÈRE, les occasions de vous convaincre et de l'estime et de l'attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être votre très humble serviteur. Signé Lagache.

p. 95 (2)

et à qui les [des éclaircissements] avait-il demandés ? à son CONFRÈRE d'Hesdin, au sieur Michaut, qui comme de raison et comme l'annonce la lettre du sieur Lagache, avait répondu que toutes les plaintes du Sieur Dupond étaient autant d'impostures, que ses biens n'étaient rien, ou peu de choses ; [...] * et le sieur Lagache (c'est lui qui vous l'apprend) était trop poli, pour *douter, un seul instant, de ce que son cher CONFRÈRE, lui faisait l'honneur de lui écrire, touchant le peu de fortune du sieur Dupond ;*

p. 96 (2) *

Je répugne, mon cher CONFRÈRE, à faire remettre le prisonnier dans la chambre où je l'ai trouvé, lors de ma première visite, parce que réellement, IL EST INHUMAIN DE TRAITER AINSI SON SEMBLABLE. [...] Mais, quelques preuves que donne le sieur Lagache de sa complaisance pour le cher CONFRÈRE, il ne pouvait se résoudre à la pousser au point de me faire rentrer dans cette espèce de tombeau, dont l'aspect aurait saisi d'horreur le sieur Michaut lui-même.

p. 96-97

Mais le sieur Lagache, qui, de Lille où il résidait, voyait, par les yeux des Bons-fils, ce qui se passait à Armentières, dans la maison de ces geôliers, comme il voyait par les yeux du sieur Michaut, ce qui se passait à Hesdin, était-il plus infailible sur ce point que sur ceux qu'il adoptait, comme des articles de foi, sur la parole de son CONFRÈRE !

p. 103

L'effet des dispositions favorables qu'il avait trouvées dans les Ministres fut d'abord retardé, pendant près d'un an, par l'avis des subdélégués de Lille et d'Hesdin, dont l'un, après l'avoir fait attendre pendant plusieurs mois, l'envoya enfin tel qu'on pouvait l'attendre des antiques préventions dont j'ai marqué l'origine, et l'autre ne fut que l'écho de son CONFRÈRE et de la famille persécutrice qui l'entourait.

CORRESPONDANCE ENTRE DUBOIS DE FOSSEUX ET ROBESPIERRE 1785-1789, p. 129-135

p. 131 (2), Arras le 15 août 1786

Monsieur et cher CONFRÈRE [...] J'ai l'honneur d'être avec tous les sentiments de l'estime et de l'amitié, Monsieur et cher CONFRÈRE, votre très humble et très obéissant serviteur.

p. 133, 16 avril 1787

Mon cher CONFRÈRE, si vous voulez avoir la bonté de m'envoyer les quatre discours des honoraires, j'essaierai d'y répondre dans les deux jours qui me restent.

AUTRES TEXTES

MÉMOIRE ET CONSULTATION POUR BOUTROUE, (juin 1787), p. 443-475

p. 468

il [le sieur Simon] témoigne même de l'indignation de ce que le sieur Boutroue a osé se dire son CONFRÈRE.

p. 471

Ainsi, lorsqu'un Professeur en Droit, son CONFRÈRE dans toute l'exactitude du terme, revêtu du titre de Recteur, jugera à propos d'obliger Mr. Simon à se transporter chez lui, il pourra se procurer ce plaisir autant qu'il lui plaira ;

Lexie	Occurrences	FRN
SŒUR	21	0,0012

TOME I

ÉLOGE DE GRESSET, texte du manuscrit de l'Académie d'Amiens (1785), p. 88-115

p. 95

L'imagination brillante de Gresset éclate avec toute sa pompe dans son épître à sa Muse ; toute la sensibilité de son ame respire dans son épître à sa SŒUR ;

ÉLOGE DE GRESSET, texte de l'édition de 1786, p. 119-147

p. 126

Toute la sensibilité de son ame respire dans son Épître à sa SŒUR ;

TOME II

MÉMOIRE POUR DEMOISELLE MARIE DE BARDOULT, p. 45-86

p. 47

La Dame de Bardoult est décédée le 12 mai 1779 ; le sieur de Bardoult son mari ne lui survécut que d'un jour, il mourut le 13 dudit mois de Mai, laissant sa SŒUR pour son unique héritière.

POUR JEAN-BAPTISTE, LOUIS ET PAUL ALEXANDRE, PIERRE DELACROIX ET MARIE ALEXANDRE, SA FEMME, p. 106-111

p. 106

par son testament, daté du 8 janvier 1782, il avait déshérité ses neveux restés catholiques — les enfants de sa SŒUR Rosalie de Beugny, épouse du sieur Alexandre — au profit de ceux qui l'avaient suivi dans son abjuration : Jean-Baptiste, Marie et Paul de Beugny.

MÉMOIRE POUR FRANÇOIS DÉTEUF (1783), p. 234-254

p. 236

Clémence Déteuf, SŒUR de celui qui implore aujourd'hui la justice de la Cour, attira l'attention de ce Religieux.

p. 251

Voici la lettre que ce Religieux écrivoit à ce sujet, dans le tems où nous parlons, à la SŒUR de Déteuf, femme du nommé Herbage.

ANNEXE I, REQUÊTE DE FRANÇOIS DETEUF, p. 255-265

p. 263

Si la discipline monastique à laquelle il étoit soumis avoit été maintenue à Anchin dans toute sa vigueur, [s'il] eut trouvé dans ses supérieurs la vigilance et la sévérité que leurs fonctions leur imposaient, il ne seroit point parvenu à cet excès de dépravation, il ne seroit point devenu un séducteur et un calomniateur, il n'auroit point formé l'abominable complot de perdre l'innocence pour punir le frère de la résistance que la SOEUR opposoit à ses désirs criminels et pour couvrir les dissipations auxquelles ses excès l'avoient entraîné.

TOME III

IV – *ROBESPIERRE À MADEMOISELLE DEHAY* (Arras, le 22 janvier 1782)

p. 24

Ma SŒUR me charge, en particulier, de vous témoigner sa reconnaissance pour la bonté que vous avez eue de lui faire ce présent, et tous les autres sentiments que vous lui avez inspirés.

XIII – *ROBESPIERRE À M. DELPORCQ* (Arras, le 3 avril 1788)

p. 34

Quant au certificat dont vous me parlez, ma SŒUR m'a dit que cette fille l'avait emporté.

XIV – ROBESPIERRE À UNE JEUNE FILLE (Arras, le 6 juin 1788)

p. 35 (2)

Le petit chien que vous élevez pour ma SŒUR est-il aussi joli que le modèle que vous m'avez montré, quand je passai à Béthune ? [...] Ouoiqu'il en soit, ma SŒUR me charge de vous dire de sa part tout ce que l'on peut imaginer de plus affectueux ;

TOME III – APPENDICE

II - MAXIMILIEN ROBESPIERRE À UNE DEMOISELLE

p. 9

Voudriez-vous bien n'être plus si méchante et recevoir l'assurance des sentimens de ma SOEUR qui est flattée, autant qu'on doit l'être, de votre souvenir.

TOME IV – V : aucune occurrence

TOME VI

SAC

Séance du 5 décembre 1790

SUR L'ADMISSION DE TOUS LES CITOYENS DANS LA GARDE NATIONALE, p. 612-655

p. 640, *Discours sur l'organisation des gardes nationales*

vous pourriez remarquer que tout annonce une intelligence parfaite de ce despote dont je vous parle avec un autre despote, naguère son ennemi, qui, lui-même, pour la querelle de sa SŒUR, se fit, il y a peu d'années, un jeu de soumettre un peuple libre au joug de son beau-frère ;

TOME VII : aucune occurrence

TOME VIII

Séance du 22 février 1792, 2^e intervention

SUR LE PROJET DE DÉCRET INTERDISANT AUX DÉPUTÉS D'APPARTENIR À UNE SOCIÉTÉ, p. 201-204

p. 204 **, *La Rocambole des Journaux*, n° 18. p. 282, 22 et 24 février 1792

<...> J'ai été espionner le comité, et on y est convenu de proposer à l'assemblée nationale d'empêcher les députés d'être Jacobins ; mais je le serai morbleu jusqu'à la mort ; je le jure par les moustaches de notre SŒUR *Théroigne*.

TOME IX

Séance du 10 avril 1793

CONTRE BRISSOT ET LES GIRONDINS, p. 376-413

p. 394-395, *Lettre de Robespierre à ses commettans*, n° 10, p. 475 et s.

Je vois, dans le camp de Dumouriez, la SŒUR de ce jeune général avec la ci-devant comtesse de Genlis, la plus intrigante des femmes de l'ancienne cour, malgré ses livres sur l'éducation ;

p. 395

je vois le victorieux Dumouriez aux pieds de la SŒUR, et dans une attitude respectueuse en présence du frère.

p. 407, *Le Logotachigraphe*, n° 102, p. 331-339

c'est apparemment cette femme impudente, malgré ses livres d'éducation, qui étoit au camp de Dumouriez avec la SŒUR d'Egalité : voilà apparemment les complices ;

TOME X

SALE

Séance du 1^{er} frimaire an II (21 novembre 1793), 2^e intervention

POUR LA LIBERTÉ DES CULTES, p. 193-201

p. 194, *Discours imprimé par ordre de la Société*

A qui persuadera-t-on que la punition de la méprisable SŒUR de Capet en imposeroit plus à nos ennemis, que celle de Capet lui-même et de sa criminelle compagne ?

Fin ventôse an II

DISCOURS NON PRONONCÉ SUR LES FACTIONS, p. 397-407

p. 404, *Brouillon de discours*, s. d.

Cet estimable étranger, cet ami, ce martyr de la liberté, avait une SŒUR, le modèle de toutes les vertus de son sexe, modestie, naïveté même, patriotisme, talens.

p. 407 (2)

Je demande une sûreté. Je veux bien mourir pour ma patrie, mais je ne veux pas mourir en coupable. Ma mère et ma SŒUR sont ici ; je ne veux pas qu'elles expirent de douleur. Ma SŒUR me disait dernièrement : Si tu as trahi la cause du peuple, je serai la première à te poignarder.

TOME XI

LES PROCÈS DE FRANÇOIS PAGE ET HYACINTHE DUPOND, 1786-1789, p. 49-126

p. 57

Il [Monsieur Dupond] apprend que son oncle Curé de Vaquerie est mort, depuis 5 à 6 ans ; que son frère aîné est Procureur au Conseil d'Artois, et que ce frère, le Sieur Cressent, marchand de fer à Hesdin, et la SŒUR de ce Sieur Cressent, femme du Sieur Denaux fermier à Fortel, tous trois germains et neveux et nièce du curé de Vaquerie ont partagé entre eux la succession de ce dernier, à laquelle il avait un droit égal aux leurs.

p. 58

Il faut savoir que la dame Dupond étoit la propre SŒUR de la femme de ce sieur Cressent dont on vient de parler ; elle n'avait point d'enfants, et ne pouvait plus espérer d'en avoir.

AUTRES TEXTES : aucune occurrence

TOME I

ÉLOGE DE LA ROSE, p. 185-194

p. 193

C'est là que nous trouverons encore Sapho, Aspasia, Sévigné, La Suze, La Fayette et toutes les aimables SŒURS dont les charmes changeroient le Tartare même en un lieu de délices ;

ŒUVRES POÉTIQUES DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE, p. 215-246

POÉSIES AMOUREUSES

p. 226, *Autre chanson*

Peu m'importe d'ailleurs | Que ce fruit de ma veine | Soit goûté des neuf SŒURS | Je me rirai sans
peine | De l'Hélicon | Et d'Apollon | Si tes yeux d'un regard prospère | Voient cet hommage sincère |
De mon cœur.

p. 229, *À une beauté timide*

Vous pourriez être la rivale | De l'aimable reine des fleurs ; | Vous aimez mieux être l'égale | De la
plus humble de ses SŒURS.

POÉSIES ROSATIQUES

p. 233, *Couplets chantés en donnant le baiser à M. Foacier de Ruzé*

Mais pour donner une accolade | Qui, par un baiser précieux, | Puisse d'un pareil camarade |
Marquer l'avènement heureux, | Il faut la bouche enchanteresse | De l'une des SŒURS de l'Amour, |
Ou de cette jeune déesse | A qui vous donnâtes le jour. | Mais d'un mortel qui vous révère | Et vous
chérit bien plus encor | Si l'hommage pouvait vous plaire, | Je remplirais mon heureux sort.

TOME II – V : aucune occurrence

TOME VI

Séance du 21 septembre 1790, 2^e intervention

SUR LE TRAITEMENT DES RELIGIEUSES, p. 544

p. 544, *Texte autographe de la motion de Robespierre*

Que les SŒURS converses jouissent du même traitement que les autres religieuses.

TOME VII

Séance du 10 mai 1791

SUR LA PÉTITION DES RELIGIEUSES DE SAINTE-CLAIRE D'AUXONNE, p. 345-346

p. 346 *, *Le Spectateur national*, 12 mai 1791, p. 699

Ces bonnes SŒURS supplient l'assemblée nationale de donner des ordres pour qu'à l'avenir on leur paie avec plus d'exactitude qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour, le modique traitement que leur assurent les décrets.

TOME VIII : aucune occurrence

TOME IX

SALE

Séance du 8 juillet 1793

SUR LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC, p. 612-615

p. 615, *Jal des débats et corresp... Sté des jacobins*, n° 447, p. 1

En un mot, vu les grandes et importantes affaires dont il est chargé dans ce moment, je crois qu'il serait impolitique d'appeler la défaveur du peuple sur un Comité en qui réside le salut de l'Etat. Quoiqu'il n'ait pas l'agrément des SŒURS révolutionnaires, il faudra bien tâcher de s'en passer.

Séance du 13 juillet 1793, 1^{re} intervention

CONTRE TOUTE MESURE DE GRÂCE EN FAVEUR DES ASSASSINS DE LÉONARD BOURDON, p. 620-621

p. 621 *, *Nouvelles politiques*, p. 783

Un moment après, le président annonce que les SŒURS de Léonard-Bourdon réclament, au nom de l'humanité, la faveur d'être admises à la barre.

TOME X – XI : aucune occurrence

AUTRES TEXTES : aucune occurrence